

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 276

LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 18

LES ACTUALITÉS

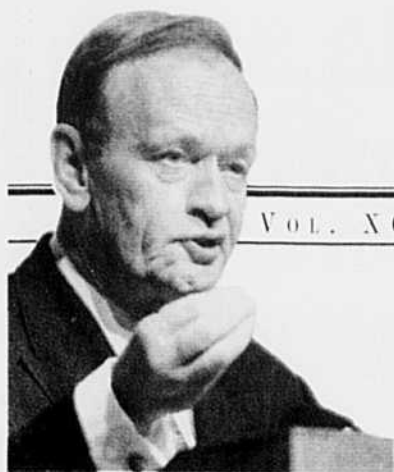
CULTURE

PLAISIRS

SÉCESSION: CHRÉTIEN LAISSE COURIR LES RUMEURS SUR L'IMMINENCE D'UNE LOI
PAGE A 3

UNE GRÈVE POUR NOËL À RADIO-CANADA?
PAGE B 8

L'OPIUM: MUSE NOIRE, POISON PERNICIEUX
PAGE B 1



PERSPECTIVES

Think big

Le scepticisme est à la taille du projet. Et quoi que les promoteurs fassent pour dissiper cette incrédulité ambiante, il semble qu'elle constitue un plus gros obstacle que le financement même de ce gigantesque parc d'attractions de plus de un milliard de dollars. Pourtant, toutes les tendances mènent au Technodôme...

Cette semaine, les riches Reichmann de Toronto et la Société générale de financement ont tenu à «faire le point» sur la progression de leur mégaprojet... qui semble faire du sur-place. Tout ce qui est ressorti de cette «mise à jour», c'est qu'il n'y a au fond rien de nouveau sous le soleil.

Aucun nom de partenaire ou de commanditaire n'a été dévoilé et le projet demeure en l'état. Des superproductions musicales, cinématographiques, aquatiques et autres, offertes en direct ou sous forme holographique (sic). Des sports très à la mode comme le rafting, la plongée sous-marine, la planche à neige ou l'escalade. Des quartiers d'inspiration parisienne ou new-yorkaise. Le tout sous un même toit couvrant une superficie d'une trentaine de terrains de football à l'ouest du Vieux-Port.

La réaction suscitée par le dévoilement d'un tel projet? De l'incrédulité. Montréal n'est pas Orlando ou Las Vegas, peut-on entendre ici et là. Pourtant, ce projet s'inscrit bel et bien dans les tendances urbaines, sociologiques et touristiques. «Think big», scandent les Elvis Gratton de ce monde.



François Cardinal

Au Québec, les projets d'envergure ne font plus sourcilier personne: agrandissement du Palais des congrès, aménagement de condos de luxe dans les anciens entrepôts frigorifiques, construction de la Grande Bibliothèque, déploiement du terrain de jeu d'Intrawest à Tremblant, refonte du Forum en gigantesque centre de cinéma, etc. Et le Québec est loin d'être une société distincte à cet égard.

Ceci est d'autant plus vrai pour le domaine du divertissement. À travers l'Amérique, les mega-casinos, mega-complexes cinématographiques, mega-restaurants à thème de type Planet Hollywood et mega-arcades de réalité virtuelle poussent comme des champignons. La table semble être mise pour ces adultes qui souhaitent de plus en plus se gâter comme de véritables enfants.

On leur en met donc plein la vue en mélangeant les ingrédients: divertissement, aventure, bouffe, consommation, éducation et culture, dans le même grand bol mercantile. Au sortir du four, tout ceci donne des mets hybrides que les Américains nomment *shopertainment*, *entertainment*, *edutainment*. Ce nouveau «brouillage» — très postmoderne d'ailleurs — vient combler un besoin de plus en plus criant chez la classe moyenne, qui recherche précisément des expériences intenses, chatouillant tous les sens à la fois.

Technodôme: Si, en plus, ces activités promettent une portion de haut risque — sans les risques inhérents à de telles pratiques —, le citoyen est aux anges. L'aventure avec un grand A, les sports extrêmes aseptisés au possible, dans une atmosphère des plus contrôlées s'il vous plaît. L'extotisme sous verre, quoi! Il n'est donc pas surprenant que les Club Med quittent graduellement les plages pour le macadam. De leur côté, les maires se frottent les mains en espérant que ces gigantesques projets viennent sauver leurs métropoles en détresse. «Cities are fun», titrait déjà le magazine *Time* en août 1981. Le divertissement comme planche de salut des grandes villes nord-américaines, donc. Et la tendance se maintient.

Fait intéressant: l'article faisait grand état de la renaissance de la ville de Baltimore par ses grands projets de divertissement, mais également par l'entremise de son port, soudain devenu le nombril de la ville. *Idem* pour Boston et Cleveland. Il semble que la voie maritime comble ce besoin d'ouverture vers la nature et l'écotourisme que recherchent les citoyens (post)modernes.

C.Q.F.D. Le Technodôme sera une grande réussite. Tous les ingrédients qui ont fait leur preuve sont réunis. Bientôt, six millions de personnes par année gonfleront le portefeuille des promoteurs et commanditaires...

«Absolument pas», prévient John Hannigan, professeur de sociologie à l'université de Toronto et auteur de *Fantasy City: Pleasure and Profit in the Postmodern Metropolis*. Tout porte à croire, au contraire, que le Technodôme deviendra rapidement un gros éléphant blanc. Ce n'est pas un hasard si Albert Reichmann traîne ce dossier dans sa mallette depuis plus de dix ans, tentant sa chance à Niagara Falls, Kitchener et Toronto, en vain.

Le principal problème du futur centre de divertissement de Montréal provient du trop petit espace consacré aux magasins et à la vente au détail. Le seul autre

VOIR PAGE A 10: BIG

MÉTÉO

Montréal Nuageux. Pluie en fin de journée. Max: 1 Min: -6
Québec Ciel variable. Max: -1 Min: -6

Max: 1 Min: -4 Détails, page B 6

INDEX

Annonces A 4 Le monde B 7
Bourse A 7 Les sports B 6
Avis publics B 6 Montréal A 5
Culture B 8 Mots croisés A 4
Économie A 6 Politique A 4
Editorial A 8 Télévision B 8

www.ledevoir.com

Pour la postérité



Le leader du Sinn Féin, Gerry Adams, a joué les photographes hier au château de Stormont où, pour la première fois en Irlande du Nord, entrait en fonction un gouvernement réunissant protestants et catholiques. L'événement méritait en effet d'être immortalisé.

La paix en Irlande franchit une étape capitale

L'IRA nomme son représentant au désarmement

D'APRÈS AFP, REUTERS ET LIBÉRATION

Belfast — L'IRA a signé hier soir un engagement concret en faveur du processus de réconciliation en Irlande du Nord en annonçant la nomination d'un représentant chargé de négocier son désarmement, quelques heures après l'entrée en fonction d'un gouvernement autonome réunissant pour la première fois catholiques et protestants.

Dans un communiqué diffusé à Dublin et à Belfast, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a annoncé la nomination d'un émissaire auprès de la commission internationale dirigée par le général canadien John de Chastelain et chargée de superviser la neutralisation des arsenaux paramilitaires nord-irlandais.

«Nous honorerons notre promesse», assure le communiqué signé P. O'Neill, le nom de code permettant l'authentification des messages de l'IRA.

Comme beaucoup s'y attendaient, le texte ne va pas jusqu'à dévoiler le nom de l'intermédiaire qui, selon la presse locale, pourrait être Pádraic Wilson, un ancien «commandant» des détenus de l'IRA à la prison du Maze, près de Belfast, âgé de 42 ans et considéré comme relativement «modéré».

Le même jour, après des siècles de violence sur l'île divisée, la République d'Irlande a officiellement renoncé à ses prétentions territoriales sur l'Ulster britannique abandonné en 1921, en amendement sa Constitution.

VOIR PAGE A 10: IRLANDE

■ Lire aussi l'éditorial de Serge Truffaut en page A 8: L'Irlande contre la fatalité
■ Autres informations en page B 7

Les OGM, de A à Z

Le débat sur les OGM ne fait que commencer. L'enjeu: le droit de savoir.

Comme la plupart des Canadiens des villes, Ingeborg Boyens avait une vision romantique de la campagne et des fermes. Son arrivée à l'émission *Country Canada* — le pendant CBC de *La Semaine verte* — lui a fait perdre ses illusions: une révolution secoue le monde agricole avec l'utilisation des organismes génétiquement modifiés. Dans son livre sur les OGM, Mme Boyens a judicieusement compilé sept ans de recherches dans ce domaine. À mettre entre toutes les mains.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Faut-il avoir peur de la biotechnologie? D'après le journaliste Ingeborg Boyens, il faut surtout avoir peur de ce qu'on en fait. Pendant que l'Europe, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée ont minimalement réclamé l'étiquetage des produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), les Canadiens et les Américains en bouffent sans trop se poser de questions. Pourtant, l'histoire récente de la biotechnologie invite à la prudence. Si des scientifiques affirment que rien ne prou-

ve que les OGM soient toxiques à long terme, les activistes rétorquent que rien, au contraire, ne garantit leur innocuité...

La version française du livre de la journaliste Ingeborg Boyens, *Les OGM - Comment la science de l'industrie biotechnologique altère secrètement nos aliments*, vient tout juste d'arriver chez le libraire du coin. Publié aux Éditions Berger, les 268 pages bien tassées du livre retracent l'histoire de la biotechnologie, surtout en Amérique. Tout y passe: les tomates Flavr Savr, censées goûter l'été toute l'année, la saga du lait produit avec l'hormone de croissance bovine, les

VOIR PAGE A 10: OGM

Québec veut briser les monopoles en forêt

Les nouveaux exploitants pourraient vendre leur bois aux enchères

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Québec s'apprête à faire une brèche dans le monopole des industriels de la forêt, papeteries et scieries, en accordant pour la première fois le droit à de petites sociétés privées, regroupant des bûcherons blancs ou autochtones, d'obtenir des droits de coupe dans les forêts publiques.

Au lieu de travailler comme sous-traitants des grandes sociétés dites de transformation, les membres et actionnaires de ces coopératives, sociétés commerciales ou organismes autochtones pourront vendre le bois récolté lors d'enchères publiques, et les sociétés de transformation, papeteries et scieries, devront l'acheter en priorité, tout comme la loi leur impose d'acheter en priorité les copeaux et le bois des forêts privées.

Ces deux mesures novatrices, qui font suite aux vœux des coopératives forestières, des métayers des forêts modèles et de plusieurs autres groupes organisés de bûcherons œuvrant surtout en forêt privée, apparaissent dans le document d'orientation sur *La mise à jour du régime forestier*, un document classé «confidentiel» au ministère des Ressources naturelles et dont *Le Devoir* a obtenu une version préliminaire datée du 25 octobre dernier.

Les régimes forestiers qui se sont succédés au Québec depuis le début des années 70 ont constamment réduit les monopoles et privilèges des grands exploitants forestiers. L'abolition des «concessions» dans les années 70 avait mis fin à un véritable monopole sur l'accès aux forêts et sur la récolte des arbres, dont profitaient les papeteries depuis des générations.

VOIR PAGE A 10: FORÊT

Des sanctions commerciales pour faire respecter les normes du travail?

Clinton se met à dos les pays en développement

MANON CORNELLIER
ENVOYÉE SPÉCIALE
DU DEVOIR A SEATTLE

Le président américain Bill Clinton a inquiété plusieurs pays en développement, membres de l'Organisation mondiale du commerce, en se disant en faveur de sanctions commerciales pour faire respecter des normes minimales du travail. Sa déclaration, faite à un journal de Seattle, a forcé les ministres présents à la conférence de Seattle à réparer les dégâts.

«Le président Clinton a inévitablement fait très peur à plusieurs pays en développement qui trouvent que c'est une façon détournée de faire du protectionnisme. [...] Je ne crois pas que c'était calculé, mais nous avons dû contrôler les dommages», a déclaré le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, lors d'un point de presse.

M. Clinton a soutenu que «ce que

nous devons faire, après tout, consiste à adopter une position américaine en faveur d'un groupe de travail sur le travail au sein de l'OMC. Ce groupe devrait ensuite développer un noyau de normes du travail pour qu'elles soient ensuite partie intégrante de tout accord commercial. Ultérieurement, je serais en faveur d'un système qui permettrait l'imposition de sanctions en cas de viol de toute disposition d'un accord commercial».

Le commissaire européen au commerce, Pascal Lamy, a vite fait comprendre que l'Union européenne n'appuyait pas la position du président Clinton sur l'imposition de sanctions. «Aucune sanction ne figure à notre ordre du jour», a-t-il dit en conférence de presse. Le Canada et l'Europe préconisent, à quelques nuances près, la même chose, c'est-à-dire un mécanisme conjoint entre l'OMC et l'OIT.

VOIR PAGE A 10: CLINTON

Une offre «insultante»

Les omnipraticiens attendent de Québec des propositions plus généreuses, sinon...

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La Fédération des omnipraticiens rejette en bloc la dernière offre «insultante» du gouvernement et recommandera à ses instances de prendre certaines actions pour l'inciter à déposer une offre plus généreuse. En conférence de presse hier à Montréal, le président de la fédération, le D^r Renaud Dutil, a refusé d'être plus précis quant à la teneur de ces actions qui seront suggérées. Il a cependant assuré qu'il était «prématuré de parler de grève ou de journées d'études» de la part des omnipraticiens.

Le Bureau de la Fédération des omnipraticiens recommandera au conseil général,

VOIR PAGE A 10: INSULTANTE

LES ACTUALITÉS

La réforme forestière envisagée par Québec

Une «fuite en avant», dit la Coalition sur les forêts vierges nordiques

LOUIS-GILLES
FRANÇOIS
LE DEVOIR

La réforme forestière envisagée par Québec, dont *Le Devoir* dévoilait hier les premières grandes lignes, pourrait constituer une «fuite en avant» dangereuse pour la foresterie et ses exploitants, estime la Coalition sur les forêts vierges nordiques.

Réagissant hier au projet de Québec d'augmenter la productivité forestière de 22 %, ou dix millions de mètres cubes de bois, par année d'intensification des aménagements intensifs, le porte-parole de la coalition, Pierre Dubois, un ingénieur forestier, déclare que plusieurs spécialistes du milieu pensent «qu'il sera très difficile, sinon illusoire, d'atteindre un rendement dit accru alors qu'on n'a pas été capable d'atteindre ce qu'on appelait jusqu'à un rendement soutenu».

Mais le pire danger de cette proposition, ajoute-t-il, c'est qu'en augmentant par ces plans et projets la «possibilité forestière» de la province dans 60 ans, le gouvernement autorisera maintenant de nouvelles coupes sur la foi de rendements si élevés qu'on peut sérieusement remettre en question leur réalisme.

Pierre Dubois est cependant optimiste à certains points de vue devant les orientations gouvernementales dévoilées par *Le Devoir*.

«Au moins, dit-il, Québec reconnaît qu'il alimente son modèle prévisionnel informatisé avec des données peu fiables et admet enfin que la possibilité forestière des forêts actuelles est pratiquement toute utilisée. C'est un début parce que, pour une fois, le gouvernement admet qu'on n'a pas le meilleur système au monde, qu'il peut faire des erreurs et qu'on peut l'améliorer à l'occasion d'un débat ouvert».

Pierre Dubois craint par ailleurs que les orientations de Québec ne débouchent sur une artificialisation accrue de la forêt québécoise, qui irait en sens contraire des objectifs de po-

lyvalence et de protection de la biodiversité, que Québec annonce comme des objectifs fondamentaux de sa révision du régime forestier.

Certes, dit-il, l'augmentation de 22 % de la productivité forestière ne sera pas obtenue uniquement par des plantations en forme de monoculture. Québec pense en effet à recourir à des techniques plus légères comme le «regarni de régénération», une manière d'appuyer par une plantation légère la repousse naturelle mais faible d'une essence recherchée. Le document gouvernemental mentionne aussi la plantation conventionnelle et celle d'essences rapides (certains parlent tout bas d'essences transgéniques...), mais il retient aussi une quatrième méthode, soit l'éclaircie commerciale. Mais cette technique, ajoute Pierre Dubois, peut elle aussi devenir un moyen d'appauvrir un écosystème forestier si elle sert à sélectionner, par exemple, uniquement des résineux par l'élimination de leurs concurrents.

Pour le porte-parole de la vaste coalition sociale, syndicale et environnementale sur les forêts boréales, «Québec doit décaler maintenant un moratoire sur l'octroi de nouveaux Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) pendant que toute la foresterie québécoise fera le point dans ce dossier au cours des prochaines années. Sinon, dit-il, c'est comme si on décidait d'enfoncer davantage le pied sur l'accélérateur avant de savoir si l'auto s'en va dans la bonne direction».

Un temps d'arrêt, dit-il, est d'autant plus impérieux «qu'il y a présentement pénurie de main-d'œuvre en forêt en raison des mauvaises conditions de travail instituées par le régime de soustraction». Un débat public pourrait annoncer, conclut-il, des jours meilleurs pour la forêt s'il permettait de savoir avec plus de précision si l'aura du monde pour réaliser la foresterie planifiée par ordinateur, conclut Pierre Dubois.

Un chef innu fait l'éloge de son partenariat avec Hydro-Québec

René Simon qualifie de «moment historique» l'entente sur la construction d'une centrale hydroélectrique

LE DEVOIR
ET LA PRESSE CANADIENNE

Le chef innu de Betsiamites, René Simon, est très satisfait de l'entente de partenariat qu'il a signée en juin dernier avec Hydro-Québec pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Touloustou, sur la Côte-Nord. Pour le chef Simon, il s'agit non seulement d'un «moment historique» mais «de la plus évidente et représentative réussite du développement moderne de la société québécoise des dernières années».

Chef du conseil de bande de la communauté des 3200 Innus-Montagnais de Betsiamites, René Simon s'est exprimé ainsi devant des membres de l'Association de l'industrie électrique du Québec, hier à Montréal. Il s'est présenté à eux comme un autochtone pragmatique, désireux d'épargner à son auditoire «la partie plus pleurnicharde de notre discours autochtone».

L'accord intervenu en juin dernier avec Hydro-Québec porte sur les projets de dérivation des rivières Portneuf, Saull-aux-Cochons et Manouane et la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Touloustou. Le coût total du projet de part-

nariat s'élève à 82 millions, dont 14,5 millions proviennent de la réserve de Betsiamites.

M. Simon dit que cet accord fait des Innus «de véritables partenaires financiers et non des assistés économiques». Les Innus de Betsiamites sont assurés de décrocher 12,5 % des emplois requis par les divers travaux. Il est également prévu que des entreprises innues de Betsiamites auront droit à 10 % de la valeur totale des contrats octroyés dans le cadre des études et de la construction des projets, ce qui pourrait représenter quelque 35 millions.

À ce propos, le conseil de bande cherche à constituer un consortium d'entreprises, autochtones et québécoises, des Escoumins et de Pointe-à-la-Croix, notamment. En outre, en guise de compensation pour les dommages causés par la construction d'infrastructures devant servir à la production d'électricité, il est prévu qu'Hydro-Québec versera 9,6 millions dans un fonds communautaire, 11 millions dans un fonds de travaux correcteurs et 1,8 million dans un fonds consacré aux activités traditionnelles.

Hydro-Québec discute en ce moment d'un autre projet important, Churchill Falls, avec les Innus de Ma-

mit Innuat et de Mamuitun. Le projet conjoint avec Terre-Neuve, de 10 milliards, comporte la dérivation d'une autre rivière de la Côte-Nord pour permettre la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique au Labrador.

À Betsiamites, les membres de la communauté ont entériné l'entente, par référendum, dans une proportion de 79,5 %. M. Simon estime que ce fort pourcentage n'est vraiment pas le fruit du hasard.

Immunisés contre la désinformation

Les membres du conseil de bande ont fait leurs débats entre eux et ont donc pu montrer un front uni à leur population, a-t-il signalé. Des séances d'information par petits groupes ont été tenues.

Ces façons de faire ont fait en sorte que «les membres de la bande de Betsiamites étaient immunisés contre la désinformation toujours présente dans de tels débats chez les autochtones et ailleurs», a soutenu le chef Simon.

Outre la baisse prévisible du chômage dans sa communauté, M. Simon espère que le développement social et économique occasionné par le projet hydroélectrique fera diminuer la consommation de drogues et de

boissons alcooliques et permettra de se doter d'infrastructures telles qu'un arène et une salle communautaire.

Les premières retombées économiques commenceront en avril 2000, peu après l'approbation gouvernementale des travaux prévus à la rivière Portneuf. D'autres suivront à l'automne, quand tomberont les autorisations pour les travaux à la rivière Saull-aux-Cochons, en 2001 pour ceux à la Manouane et, finalement, en 2002 et 2003 pour ceux à la centrale.

L'entente récente laisse cependant subsister tout entier le litige existant entre le conseil de bande de Betsiamites et Hydro-Québec relativement à la construction antérieure de barrages.

«La poursuite de 500 millions de meure pour les 11 barrages hydroélectriques pour lesquels aucune compensation n'a jamais été versée», a rappelé le chef Simon à l'issue de son allocution.

Quoi qu'il en soit, le chef Simon semble bien content de la tournure récente des événements.

«Le discours traditionnel qui parle de nos terres, nos territoires, nos traditions, nos droits, nos titres, ça donne quoi quand 52 % de notre population est composée des jeunes ayant entre 15 et 25 ans?», a-t-il demandé.

Sommet du Québec et de la jeunesse

Une longue liste de propositions

Le décrochage zéro au secondaire en fait partie

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le décrochage zéro au secondaire fait partie des objectifs que s'est fixés le Sommet du Québec et de la jeunesse tout comme l'insertion en emploi de 50 000 jeunes sans expérience. La liste des propositions est longue et l'État est appelé à contribution, surtout en éducation où un réinvestissement massif est réclamé.

Après trois mois de consultation où ils ont rencontré 6000 personnes, dont 4000 jeunes, les quatre chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse, ont jeté les bases, hier, des échanges qui auront lieu lors de l'événement du 22 au 24 février à Québec.

«On reçoit toute une commande», a reconnu le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault. Les conclusions du Sommet, a-t-il dit, pourraient amener le gouvernement à faire des choix budgétaires.

La coprésidente du chantier «Parfaire le savoir et la formation», Héléne Gagnon, une avocate chez Martineau Walker, aux côtés de l'autre coprésidente, la rectrice de l'UQAM, Paule Leduc, a fait valoir qu'il fallait «remettre l'éducation au cœur de notre projet de société».

Pour ce faire, Mme Gagnon a fait valoir qu'il fallait s'attaquer au problème du décrochage chez les jeunes et leur manque de qualifications à leur entrée sur le marché du travail.

Au secondaire, près de 34 % des étudiants partent sans diplôme. Le ministère de l'Éducation s'est fixé comme objectif de ramener ce pourcentage à 20 %. Or même si le gouvernement atteignait son objectif, ce 20 % de décrocheurs va coûter très cher socialement, a fait valoir Gérald Larose, coprésident du chantier «Promouvoir une société équitable». L'objectif, c'est la qualification de 100 % des jeunes, le décrochage zéro.

Un voudrait que chaque établissement scolaire élabore un plan de réussite avec le milieu et assure un suivi de

tous les jeunes qui quittent l'école avant 18 ans sans diplôme. On appelle à la rescousse des services d'orientation personnalisés, un plus grand accès à la formation professionnelle et la diversification des approches pédagogiques. On veut contrer l'analphabétisme chez les jeunes et on réclame un réinvestissement dans la recherche universitaire et la formation scientifique.

Le coprésident du chantier «Relever les défis de l'emploi», Raymond Bachand, a indiqué qu'un des problèmes des jeunes sur le marché du travail, c'est leur manque d'expérience. On souhaite que les entreprises et les associations comme les Chambres de commerce, dans chacune des régions du Québec, se mobilisent pour offrir davantage d'emplois aux jeunes. On entend créer 20 000 nouveaux emplois d'été, soit 12 % de plus qu'à l'heure actuelle, 5000 emplois pour les jeunes diplômés sans expérience et 25 000 emplois pour les jeunes en difficulté. Pour faire face au phénomène grandissant des emplois précaires, on suggère d'adapter les lois du travail à cette nouvelle réalité.

Coprésidé par Marie-Claude Sarrazin, étudiante et secrétaire du Comité jeune de la Fédération des femmes du Québec, le chantier «Promouvoir une société équitable» préconise l'adoption d'une loi sur l'équité en emploi. On propose de doubler les sommes allouées aux groupes communautaires qui reçoivent à l'heure actuelle près de 400 millions par année et de créer un poste d'«agent de milieu» dans chaque école pour armer les jeunes dans la communauté. On réclame aussi un assouplissement de l'entente Canada-Québec sur la formation et l'emploi qui bénéficie surtout aux prestataires d'assurance-emploi, une mesure à laquelle les jeunes ont de moins en moins accès.

Enfin, le chantier «Élargir notre ouverture sur le monde» n'a guère fait de propositions concrètes en dehors peut-être de la multiplication des stages et des échanges «à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec».

Recours collectif contre le Centre d'hébergement Saint-Charles Borromée

«Une guerre à finir», réplique le directeur

MYLÈNE MOISAN
LE DEVOIR

Léon Lafleur, directeur général du Centre d'hébergement et de soins de longue durée Saint-Charles-Borromée, a réagi très vivement au jugement de la Cour supérieure Handicap-Vie-Dignité d'intenter un recours collectif au nom de quelques centaines de patients qui auraient reçu de mauvais traitements entre 1993 et 1997.

«Handicap-Vie nous met la main sur la tête. C'est une guerre à finir, a-t-il lancé. Je n'étais pas là, je ne peux pas juger de mes prédécesseurs. Il n'y a pas eu d'abus faits de façon consciente. Pas à ma connaissance.»

Dans son jugement rendu mercredi, le juge John Bishop a accepté les documents produits par l'organisme, dont six rapports, déposés entre 1993 et 1995, qui font tous état de lacunes. À l'époque, le Conseil canadien d'agrément des établissements avait émis 104 recommandations et les inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux en étaient venus à la conclusion que «des malaises importants» existaient dans l'organisation et la prestation des soins.

Le juge a établi que «ces rapports sont préparés par des enquêteurs

désintéressés, et leurs recommandations et conclusions sont souvent identiques et similaires».

Fort de ce jugement, l'organisme promet de mener une guerre de faits contre la direction qui, selon lui, refuse toujours de les admettre. «Nous, on fonctionne à partir de faits, de rapports de qualité, de documents tangibles. Si on ne peut rien prouver depuis 1997, c'est que nous sommes incapables d'obtenir les documents. Depuis que M. Lafleur dirige le centre, il n'y a même plus de rapports de qualité, on ne sait plus ce qui se passe là. On ne peut constater sans pouvoir fournir de preuves tangibles», déplore Héléne Rumak, du groupe Handicap-Vie-Dignité.

M. Lafleur reconnaît que certains problèmes administratifs ont bel et bien eu lieu à Saint-Charles-Borromée entre 1993 et 1995, mais il nie catégoriquement les faits rapportés par l'organisme. «Il est possible que nous ne soyons pas toujours capables de répondre à 100 % des besoins, mais le personnel fait son possible pour que les patients soient le mieux traités. Le scénario de Handicap-Vie est totalement farfelu.»

Handicap-Vie-Dignité travaille actuellement à «chiffrer» les mauvais traitements imposés à Saint-Charles-Borromée. Après quoi, le recours collectif sera officiellement intenté.

EN BREF

Disparition de Julie Surprenant: suspects recherchés

(PC) — Les policiers sont maintenant à la recherche de deux témoins importants relativement à la disparition de Julie Surprenant, cette adolescente de Terrebonne qui demeure introuvable depuis le 16 novembre. D'une part, un homme aurait été dans l'abri-bus où l'adolescente est descendue et où elle a été vue pour la dernière fois. Il portait une casquette blanche et un manteau court noir avec le sigle blanc de la firme Nike. L'autre individu a été vu derrière l'abri-bus. Son portrait-robot ne montre toutefois que le haut du visage, le bas étant caché par une cagoule ou un col haut. Cet individu porte une casquette de baseball rouge, affichant possiblement le sigle des Yankees de New York. Quelques minutes plus tard, une jeune fille à la chevelure frisée s'apparentant à celle de Julie Surprenant aurait été aperçue discutant avec deux individus à bord d'une voiture intermédiaire de couleur blanche. Elle serait montée à bord du véhicule, qui aurait pris la direction de Montréal.

D'autres accusations contre Gerald Regan

Halifax (PC) — L'ex-premier ministre de Nouvelle-Écosse, Gerald Regan, devra répondre à huit chefs d'accusation d'attentats à la pudeur, relativement à des gestes qui auraient été commis durant les années 60. M. Regan s'est présenté en cour hier et a affirmé qu'il clamerait son innocence jusqu'à son dernier souffle. En décembre de l'an dernier, un jury avait acquitté M. Regan, aujourd'hui âgé de plus de 70 ans, des huit accusations de viol et de tentatives de viol qui pesaient alors contre lui. «Dans certains cas, l'allégation repose sur un simple baiser, l'un datant de 31 ans, l'autre de 22 ans. Mon avocat a affirmé qu'il n'y avait à son avis aucun cas au Canada d'un baiser ayant fait l'objet d'une poursuite 20 ou 30 ans plus tard», a-t-il expliqué, tentant de minimiser les faits qu'on lui reproche. «Il ne s'agit pas d'accusation, ici, mais bien de persécution», a déclaré son avocat, Eddie Greenspan. Le plus haut tribunal de Nouvelle-Écosse a statué en septembre que neuf accusations d'agressions de nature sexuelle contre M. Regan, un ex-ministre fédéral libéral, pouvaient donner lieu à des poursuites. Deux d'entre elles ont cependant été mises de côté, sans qu'on sache vraiment pourquoi.

Ottawa fait-il fausse route?

Ottawa (PC) — Un avocat de la défense pense que la ministre fédérale de la Justice fait fausse route en rendant passibles d'un emprisonnement à vie les conducteurs en état d'ébriété qui causent la mort. «Ce n'est pas en durcissant les sentences qu'on va régler le problème de l'alcool au volant», soutient l'avocat de la défense Denis Pompanville. C'est par l'éducation dans les écoles et par d'autres mesures comme l'interdiction des commerciaux sur la bière, par exemple, qu'on peut davantage sensibiliser les gens aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies», ajoute l'avocat.

Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9083-0233 Québec inc. EL COYOTE 1202, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3 Dossier: 217-315	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à cession)	1202, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3
9076-4986 Québec inc. BAR PLATINUM 1220, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2A9 Dossier: 227-355	Permis additionnels 2 Bars sur terrasse, changement de capacité et addition d'autorisation de danse dans bar avec spectacles sans nudité existant	1220, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2A9
3559939 Canada inc. RESTAURANT MIKES 615, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7V 2T8 Dossier: 229-203	1 Restaurant pour vendre	615, boul. Curé Labelle Laval (Québec) H7V 2T8
2759462 Canada inc. PEEB PUB 1107, Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1H8 Dossier: 275-628	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité existant 1 Bar	1107, Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1H8
Chang Eang Lo LEVÉE DU SOLEIL RESTO BAR KARAOKE 27 et 35, rue Liège Est Montréal (Québec) H2P 1H6 Dossier: 307-892	1 Bar avec spectacles sans nudité existant	27 et 35, rue Liège Est Montréal (Québec) H2P 1H6
9075-3658 Québec inc. BRASSERIE PLACE SAUVÉ 350, boul. Arthur Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4L1 Dossier: 321-596	Permis additionnel 1 Bar	350, boul. Arthur Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7R 4L1
Bar le buddies inc. BAR LE BUDDYS 1003, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2G4 Dossier: 804-146	1 Bar avec spectacles sans nudité existant	1003, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2G4
Auberges & Hôtels prestige inc. LE PRÉSTIGE/AUBERGE CHOMÉDEY INN 590 et 602, boul. Labelle Laval (Québec) H7V 2T6 Dossier: 884-643	1 Bar avec spectacles sans nudité, 1 Bar avec spectacles sans nudité existant	590 et 602, boul. Labelle Laval (Québec) H7V 2T6
1609247 Canada inc. RESTAURANT L'OEUFRIER 1702, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 2P4 Dossier: 973-743	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre 1 Restaurant pour servir	1702, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 2P4
3552322 Canada inc. RESTAURANT MIKES 1695, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) J2J 1Z6 Dossier: 1000-744	1 Restaurant pour vendre	1695, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) J2J 1Z6
3653099 Canada inc. LA CAGE AUX SPORTS 86, Place Brien Repentigny (Québec) J6A 5K7 Dossier: 1088-350	2 Bars dont 1 Restaurant pour vendre	86, Place Brien Repentigny (Québec) J6A 5K7
3416691 Canada inc. HOTEL DU VILLAGE 756, rue Berni Montréal (Québec) H2Y 3E5 Dossier: 1167-899	1 Restaurant pour vendre avec service aux chambres	756, rue Berni Montréal (Québec) H2Y 3E5
9015-7165 Québec inc. PIZZA MADONNA MCINTYROYAL 408, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W1 Dossier: 1388-024	1 Restaurant pour vendre	408, rue Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W1
9079-7556 Québec inc. 7216, boul. Newman Sainte-Émilionne (Québec) H8N 1X2 Dossier: 1593-250	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	7216, boul. Newman Sainte-Émilionne (Québec) H8N 1X2
3652840 Canada inc. RESTAURANT OCCHOLINO 5730, Upper Lachine Local 101 Montréal (Québec) H4A 2B2 Dossier: 1676-188	1 Restaurant pour vendre	5730, Upper Lachine, Local 101 Montréal (Québec) H4A 2B2
Jus tropical rain forest inc. RESTAURANT JUS TROPICAL RAIN FOREST 3858, boul. Notre-Dame Laval (Québec) H7V 1R9 Dossier: 1676-329	1 Restaurant pour vendre	3858, boul. Notre-Dame Laval (Québec) H7V 1R9
Johanne Teller, Aline Mazilier et Muriel Fontclair CREPERIE KER JOHALIE 144, rue St-Jean La Prairie (Québec) J5R 2J8 Dossier: 1676-410	2 Restaurants pour vendre	144, rue St-Jean La Prairie (Québec) J5R 2J8
Canacorex inc. A/s. Me Pierre Gattuso Mc Master Gervais 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 5H4	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	15300, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 3S1
Molson Canada A/s. Me Michel Laplante McCarty Tétraut Le Windsor 1170, rue Peel Montréal (Québec) H3B 4S8	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	15300, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 3S1
Heineken Canada inc. A/s. Me Pierre Gattuso McMaster 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 5H4	Permis d'entrepôt (bière) pour les fins de l'agent	15300, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 3S1
3206921 Canada inc. CAGE AUX SPORTS (POINTE-CLAIRE) 6321, autoroute Transcanadienne Local 149 Pointe-Claire (Québec) H9R 5A5 Dossier: 520-015	Permis additionnel 1 Bar avec projection de films (Demande corrigée)	6321, autoroute Transcanadienne Local 149 Pointe-Claire (Québec) H9R 5A5

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 99-12-01

6 9 12 21 27 32

Numéro complémentaire: 10

GAGNANTS	LOTS	5000 000,00\$
6/6	0	5 000 000,00\$
5/6+	14	42 071,20\$
5/6	570	826,60\$
4/6	24 166	37,30\$
3/6	376 024	10,00\$

Ventes totales: 17 081 976\$
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000\$

Québec 4/49 Tirage du 99-12-01

5 11 13 22 26 35

Numéro complémentaire: 3

GAGNANTS	LOTS	1 000 000,00\$
6/6	0	1 000 000,00\$
5/6+	1	50 000,00\$
5/6	28	500,00\$
4/6	1 484	50,00\$
3/6	25 491	5,00\$

Ventes totales: 585 404,00\$

Extra Tirage du 99-12-01

NUMÉROS	LOTS	100 000\$
876303	1	100 000\$
76303	1	1 000\$
6303	3	250\$
303	50	50\$
03	10	10\$
3	2	2\$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Projet de loi référendaire?

Chrétien laisse libre cours aux spéculations

Jean Chrétien n'a pas démenti les rumeurs voulant que le dépôt d'un projet de loi définissant le cadre de la sécession du Québec soit imminent. Et c'est dans ce brouhaha constitutionnel que le parti réformiste a ajouté son grain de sel en relançant l'idée de la partition du Québec.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Jean Chrétien a donné le crédit aux rumeurs circulant à Ottawa voulant qu'il dépose prochainement un projet de loi encadrant le processus de sécession du Québec advenant un éventuel référendum.

«L'intention du gouvernement est de soumettre un projet à la Chambre, et c'est la Chambre des communes qui parlera; tous les députés auront l'occasion de se prononcer, a déclaré en Chambre hier après-midi le premier ministre. Mais encore une fois, j'aimerais mieux ne pas être obligé de déposer un projet de loi ou une résolution parce que encore hier, Mario Dumont disait que M. Bouchard devrait accepter l'offre que j'ai avancée dimanche dernier disant: arrêtez de parler de référendum [...]»

Le premier ministre n'a ainsi pas tenté de nier qu'un projet de loi sur les conditions devant être en place pour obliger le gouvernement fédéral à négocier la sécession du Québec serait en préparation, comme le rapporte la presse anglophone. Selon les informations recueillies par le *National Post* et le *Toronto Star*, le projet de loi pourrait être déposé dès la mi-décembre pour accélérer son adoption en début d'année.

Le projet de loi mentionnerait explicitement que le gouvernement fédéral ne négocierait pas la sécession avec le Québec sans une majorité claire à une question claire. Selon les deux quotidiens, la loi ne spécifierait cependant pas le seuil acceptable de majorité ni ne formulerait la question. Tout au plus serait-il établi les critères de clarté que devrait utiliser le gouvernement pour juger de la question et de la majorité.

Jean Chrétien, qui ne cesse de dire qu'il faudrait «beaucoup plus» qu'une majorité de 50% + une voix pour faire la sécession, répète depuis maintenant 10 jours qu'il entend établir les conditions de clarté qui obligeraient le gouvernement fédéral à négocier avec le Québec «longtemps avant un référendum». Initialement, le premier ministre évoquait la possibilité d'un projet de loi, d'une résolution ou d'une simple déclaration en Chambre de sa part. Son lapsus d'hier,

alors qu'il parle d'un «projet» puis d'un «projet de loi ou d'une résolution», pourrait trahir sa préférence pour le projet de loi.

Le Reform et la partition

C'est à travers toutes ces spéculations que le Reform a relancé le débat sur la partition du Québec en rendant publique sa position officielle en matière constitutionnelle. Sa Loi sur le nouveau Canada prévoit une révision du partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces à l'avantage de celles-ci, mais précise surtout le cadre dans lequel devrait s'effectuer tout processus référendaire portant sur la sécession d'une province canadienne.

Ainsi, un résultat de 50% + une voix de tous les suffrages, y compris les bulletins rejetés, en faveur de la sécession serait reconnu. Mais ce résultat de 50% + une voix est une «lame à double tranchant», prévient M. Manning. Si une région du Québec votait dans cette proportion contre le projet de sécession, la partition serait alors permise dans la mesure où cette région est contiguë au reste du Canada, soit directement, soit en étant attenante à une autre région anti-sécessionniste.

De plus, dans l'éventualité d'une question pas claire, le gouvernement fédéral ne reconnaîtrait pas le résultat et aurait la responsabilité d'organiser un autre référendum dans la province et de poser deux questions:

■ est-ce que le Québec devrait se séparer du Canada et devenir un pays indépendant sans lien juridique spécial avec le Canada?

■ si le Québec se sépare du Canada, est-ce que votre collectivité (municipalité) devrait se séparer du Québec et continuer à faire partie du Canada?

«Franchement, je réalise que la partie B de ce plan serait inacceptable pour bon nombre de politiciens du Québec, a reconnu Preston Manning. Mais je crois que c'est la seule chose honnête à dire. Je ne vois personne être honnête dans ce débat.»

M. Manning s'est bien défendu de durcir le ton envers le Québec, faisant valoir qu'il mettait d'abord de l'avant un projet de révision de la fédération. Mais le premier ministre voit dans l'initiative réformiste un changement radical de position par rapport à la semaine dernière, alors que Preston Manning lui reprochait d'adopter la ligne dure, ce qu'il appelle le «grand flip-flop». Un sondage publié lundi dans le *Globe & Mail* révélait que 86% des Canadiens de l'Ouest, le bassin d'électeurs du Reform, souhaitaient qu'Ottawa adopte une loi forçant le Québec à poser une question claire lors d'un éventuel référendum, et 72% croyaient que la majorité devrait être claire.

Services de santé en anglais

Charest ne comprend pas pourquoi Québec refuse l'argent d'Ottawa

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Jean Charest trouve «contradictoire» l'attitude de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, qui refuse 2,5 millions en cinq ans du gouvernement fédéral alors que le système de santé manque de fonds. Le chef de l'opposition officielle reproche au gouvernement Bouchard la «confusion dans ses priorités» et l'improvisation qu'il continue de pratiquer dans sa gestion du domaine de la santé.

«Quand Mme Marois dit qu'elle va maintenir les services au même niveau sans l'argent du fédéral, c'est donc dire qu'elle se prive de 2,5 millions sur cinq ans qui auraient été injectés dans le système de soins de santé», a déclaré le chef libéral hier.

M. Charest soutient que le gouvernement Bouchard aurait pu administrer l'enveloppe fédérale, destinée initialement aux services en langue anglaise, comme bon lui semblait. Il a rendu publique une lettre qu'il avait envoyée M. Bouchard, alors secrétaire d'État au gouvernement fédéral, au ministre québécois Gil Rémillard en 1988. La mis-

se est à l'origine de la participation du gouvernement fédéral dans les services de santé disponibles à la communauté anglophone au Québec.

«Il nous paraît éminemment possible de poursuivre au Québec, sans contradiction, les objectifs de promotion de la langue française et le respect des droits de la minorité d'expression anglaise», écrivait M. Bouchard.

À l'Assemblée nationale, M. Charest a ainsi repris à son compte les inquiétudes exprimées par des anglophones dans *Le Devoir* d'hier. Le chef de l'opposition officielle pense que le gouvernement Bouchard fait même preuve d'intolérance envers la communauté anglophone. Du moins, dit-il, c'est le cas de certains députés péquistes qui ont chahuté lorsque le chef libéral a posé une question en anglais à l'Assemblée nationale.

«La réaction des membres du caucus à une question que j'ai posée en anglais est un acte d'intolérance. [...] C'est une atti-

tude dégoûtante.» En point de presse, le chef de l'opposition officielle a ensuite demandé la démission de la députée de Mille-Iles, Lyse Leduc, de son poste d'adjointe parlementaire de la ministre Pauline Marois puisqu'elle aurait manifesté son désaccord devant la question en anglais de M. Charest. Celui-ci conclut que le gouvernement éprouve de la difficulté à s'engager fermement en faveur des services en langue anglaise dans le réseau de la santé.

La ministre responsable Pauline Marois rappelle toutefois que les budgets de son gouvernement pour les services en anglais, 718 000 \$, ne changeront pas d'un iota. Contrairement à M. Charest, elle pense que l'entente non renouvelée constituait une intervention d'Ottawa dans un champ de compétence provinciale. Elle demande donc au gouvernement fédéral de se contenter de verser les sommes prévues au sein du programme de transfert social canadien.

En signature

LA CONJURATION DES BÂTARDS

Francine Noël



«Vous attendiez le grand roman de cette fin de siècle? Ne cherchez plus: après sept ans de silence, la romancière à succès Francine Noël [...] lance une œuvre forte, magnifique, bouleversante [...]»
Raymond Bertin, *Voir Montréal*

«Quand j'aborde les romans de Francine Noël, j'ai les papilles qui salivent.»
Marie-France Bazzo

Leméac Éditeur et la librairie l'Écume des jours vous invitent à une rencontre avec la romancière FRANCINE NOËL
Samedi 4 décembre 1999
14h à 16h

LIBRAIRIE
L'ÉCUME DES JOURS
125, rue St-Viateur, Montréal (Québec)
(514) 278-4523

LEMÉAC

S.O.S.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JEUNESSE AU SOLEIL a besoin d'argent. L'organisme, qui vit actuellement des heures difficiles, fait appel à la générosité des Québécois. Cette année encore, environ 10 000 personnes auront besoin du travail de cette institution, fondée en 1954, pour que leur Noël soit plus agréable. Chaque année, 100 000 personnes font appel à Jeunesse au Soleil pour pallier une foule de besoins, de l'alimentation aux loisirs.

Constitution du Canada

La version française n'est pas encore à l'affiche

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La version française de la Constitution du Canada n'obtiendra peut-être jamais la reconnaissance officielle. Le Commissaire aux langues officielles tentera de savoir pourquoi.

L'article 55 de la Loi constitutionnelle de 1982 enjoint au ministre fédéral de la Justice de rédiger la version française de ces textes et de la faire adopter «dans les meilleurs délais» par la Chambre des communes, le Sénat et les assemblées législatives des dix provinces.

Dix-huit ans plus tard, les choses en sont au même point. Il n'y a rien qui bouge. Gilles Rhéaume s'en est inquiété et a confié ses angoisses au juge en chef de la Cour suprême. Par retour du courrier, il a reçu cette réponse du juge Antonio Lamer: «Vous me trouvez surpris d'apprendre que la version officielle en langue française de la Constitution canadienne ne soit pas encore disponible. Je crois qu'elle l'est. Ce qui n'est pas disponible est la version française de la Constitution canadienne avant son rapatriement, puisqu'il s'agissait d'une loi du Parlement anglais.»

Insatisfait, le vice-président du Mouvement souverainiste a décidé de pousser plus loin son investigation. Il a alors

écrit à Dyane Adam, la nouvelle Commissaire aux langues officielles.

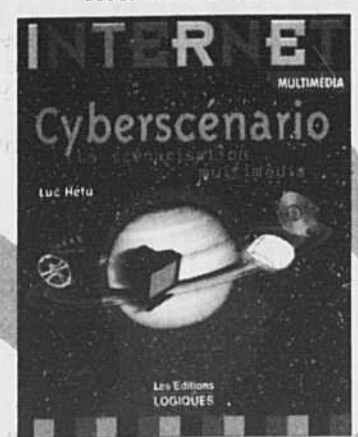
La semaine dernière, Gilles Rhéaume recevait la réponse du Commissariat aux langues officielles, l'informant de la décision de faire enquête. «J'ai le plaisir de vous informer que la responsabilité de l'enquête au sujet de cette plainte a été confiée à monsieur Jean-Denis Dalphond.»

Il est néanmoins permis de croire que la bonne foi de la Commissaire aux langues officielles n'y changera pas grand-chose. Le dossier est d'une complexité navrante et rien ne permet d'entrevoir la levée de l'impasse. Il faut d'abord savoir que seuls les textes constitutionnels de 1867 à 1982 sont ici mis en cause. Il faut en rédiger une version française pour adoption par la Chambre des communes, le Sénat et les provinces. L'exercice est d'autant plus périlleux qu'il requiert l'unanimité des provinces.

D'ailleurs, Ottawa a déjà tenté d'amorcer le processus et a failli à la tâche. Avant les élections fédérales de 1997, Jean Chrétien avait proposé aux provinces d'entamer des pourparlers constitutionnels en vue d'adopter la version française officielle de la Constitution du Canada. Le Québec avait dit non haut et fort. C'était demander au Québec de souscrire à une Constitution dont il ne reconnaît pas la légitimité.

LOGIQUES

Laissez-vous guider par un spécialiste de la scénarisation multimédia.



CYBERSCÉNARIO
La scénarisation multimédia
Luc Hétu
ISBN 2-89381-668-1 - 176 p.
24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

A. Gold & Sons
Mode pour hommes

TOUT L'INVENTAIRE est en vente!

10 MILLIONS D'INVENTAIRE MAINTENANT REDUIT DE 40% à 60%
sur le plus bas prix marqué

TOUS NOS MANTEAUX DE CUIR Réduction 40%

COLLECTION BLACK WOLF Souliers tout cuir faits en Italie. Rég. 135\$ à 250\$
81\$ à 150\$

A. Gold & Sons

• 960 Ste. Catherine Ouest, Montréal • Galeries d'Anjou • Promenades St. Bruno • Fairview Pte. Claire
• Carrefour Laval • Centre Rockland, V. Mont. Royal
• La Place Vertu, V. St. Laurent • Mail Champlain, Brassard • 2056 Bleury, Montréal

MasterCard
VISA
Interac

LE DEVOIR POLITIQUE

La place de la religion à l'école

Legault est accusé de céder à l'Église

L'Assemblée des évêques rejette cette interprétation

Pettigrew: pas d'enquête d'Élections Canada

Ottawa (PC) — Élections Canada n'enquêtera pas sur les allégations de fraude électorale à l'endroit du ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew...

Transferts: les provinces pressent Martin d'agir

Québec (PC) — Décidés à obtenir de Paul Martin une redistribution équitable des surplus budgétaires du gouvernement fédéral, les ministres des Finances des provinces l'ont prié hier de déplaçonner les paiements de péréquation et d'indexer les transferts fédéraux destinés à la santé et aux programmes sociaux...

La position de François Legault sur la place de la religion à l'école ne fait pas l'unanimité. Un regroupement pour l'école laïque avance même que le ministre a eu peur de se mouiller mais, surtout, de déplaire au clergé.

VALÉRIE DUFOUR LE DEVOIR

Du vent! C'est ce que propose le ministre de l'Éducation comme évolution de la place de la religion à l'école publique, selon la Coalition pour la déconprofessionnalisation du système scolaire...

À la clôture de la commission parlementaire sur la place de la religion à l'école, mardi, François Legault a prononcé un discours plutôt modéré. Tout en confirmant l'importance

d'une école publique «ouverte et commune», le ministre s'est montré prudent. Il a ouvert la porte au retrait du statut confessionnel des écoles mais il demande du temps, une période d'essai, et n'exclut pas le recours aux clauses dérogatoires.

«Le ministre a reçu une série d'études pédagogiques et juridiques et l'opinion de la population, qui lui disent qu'il faut laisser le système scolaire, et il ne retient rien», explique Daniel Baril, du Mouvement laïque. «C'est une position mi-chair, mi-poison», ajoute André Paradis, de la Ligue des droits.

Pour la coalition, qui réunit une cinquantaine d'organismes de la province, cet engagement est trop modeste. «Manifestement, il ne tient pas compte du rapport Proulx [qui recommandait l'abandon des clauses dérogatoires et de l'enseignement religieux], soutient Mme Laurin. Il fait fi de ce que pensent les enseignants, les directions d'école et une bonne frange de la société civile.»

nalisation se sent ent froissés par l'annonce de François Legault, le discours diffère à l'Assemblée des évêques du Québec. «Je constate qu'il y a des convergences assez notables entre le contenu de notre rapport», note M^{re} Maurice Couture, archevêque du Diocèse de Québec.

M^{re} Couture croit que le ministre encourage l'ouverture et l'évolution du système d'éducation, trop, même, sur certaines questions. «Nous avons parfois l'impression qu'il tire sur la fleur alors que nous, on la laisserait pousser.» Selon les évêques, les parents québécois veulent que leurs enfants reçoivent le même enseignement religieux qu'ils ont eux-mêmes reçu.

Accusée de lobbying, l'Assemblée des évêques réplique que cette interprétation est faite de mauvaise foi. «Nous pourrions dire qu'il [le ministre] a cédé à d'autres pressions parce que ce qu'il dit n'est pas conforme à ce que nous avions demandé», indique M^{re} Couture. L'archevêque a également tenu à préciser la différence entre l'enseignement religieux et le catéchisme.

Dans son discours, François Legault a mentionné qu'il favoriserait l'enseignement culturel des religions pour les quatrième et cinquième secondaires. La Coalition pour la déconprofessionnalisation se moque de cette mesure. «Au deuxième cycle, plusieurs élèves choisissent déjà de suivre l'enseignement moral.» La coalition croit que François Legault brime les droits fondamentaux des élèves québécois en favorisant le statu quo.

«Il faut être réaliste et reconnaître de ce que la majorité [catholique] demande, en prenant les mesures pour que cette majorité soit de plus en plus respectueuse envers les autres religions», réplique M^{re} Couture. L'archevêque rappelle également que la confessionnalité est importante mais «qu'avant de chambarder de fond en comble le système et de susciter peut-être des conflits à savoir religieuse, il faudrait s'attaquer aux vrais problèmes, comme le décrochage et la violence dans les écoles.»

Les membres de la coalition réclament maintenant une rencontre avec le ministre Legault, demande qu'ils réitérent puisque celui-ci a fait la sourde oreille jusqu'à présent. «Nous n'avons pas de plan établi mais nous irons devant les tribunaux ou l'ONU s'il le faut», avance Louise Laurin.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VÉHICULES.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3322. Télécopieur: 985-3340.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. *** PARIS ***. XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1 éq. pour 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450)968-0262.

176 CHALETS À LOUER. LAC OUREAU - Chaleureuse, 3 ch., 2 s.b., foyer, tt éq. Skis, vue, propre. Réf. Disp. vers 27 déc. 1.000\$/sem. (514)344-9276, (819)424-3624.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc. 323 TÉLÉSTÉRIO/VIDÉO. SYSTÈME DE SON. Pre-amp Adcom GTP-350, amp. Adcom GTA-5200, haut-parleurs Kel Q-65, 2.100\$, 381-9248.

530 COURS ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph.D.) TOEFL. 8hres 200\$. Privé. 489-4222. ANGLAIS INTENSIF. Maîtrise McGill 1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484. ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvia Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

575 DÉMÉNAGEMENTS GILLES JODIM TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374. 597 RENCONTRES ANCIEN PROFESSEUR anglophone offre sécurité sensible. Recherche femme intelligente, séduisante. Aucune objection à un enfant. 81028 Place St-Eustache, St-Eustache. J7P 2M5.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. CADEAU DE L'AN 2000. Coteau 94, payé 141.500\$, demande 124.500\$. Négociable. 2 gr. ch. (idéal bureau travailleur autonome ou converti en 2 ch. d'enfants). S-s. fini avec s. de b. complète (royaume de l'ado). Frais pent. Terrain ensoléillé fleur. 10 min. métro Longueuil. (514)990-2430.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. ROSEMONT, pour professionnel. Triplex de luxe, boiseries, impeccable. 1 x 13 1/2, 2 x 7 1/2. Revenu potentiel: 41.520\$. Prix: 360.000\$. 728-2004. ST-BRUNO, maison pleine de charme, chaleureuse et confortable, dans le secteur «Sommet Trinité», grand terrain bien aménagé. Intimité et paix. Taxes basses. (450)461-1709 ou 653-7611.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. DISCRIMINATION INTERDITE. «La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

176 CHALETS À LOUER. AUSTIN, près St-Benoît-du-Lac, bord lac Memphrè, 20 min. Owl's Head, Orford, mt Glen. Foyer, 3 c.c., dans boisé tranquille. 1er déc./1er avril. 6.500\$. (819)346-9209. CHARLEVOIX, au pied du Massif, résidence ou chalet. LANAUDIÈRE, endroit paisible, grand terrain, chalet à vendre ou à louer. (514)842-2394.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc. 323 TÉLÉSTÉRIO/VIDÉO. SYSTÈME DE SON. Pre-amp Adcom GTP-350, amp. Adcom GTA-5200, haut-parleurs Kel Q-65, 2.100\$, 381-9248.

530 COURS ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph.D.) TOEFL. 8hres 200\$. Privé. 489-4222. ANGLAIS INTENSIF. Maîtrise McGill 1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484. ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvia Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

575 DÉMÉNAGEMENTS ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9533. DÉCÈS CHANDONNET, GHISLAINE. À la suite d'une brève maladie, à l'âge de 73 ans, Ghislaine Chandonnet est décédée le 30 novembre 1999.

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. Horizontalement: 1- Kiki. — Chérif. 2- Excessivement. 3- Composition à huit parties (Mus.). — Ensemble des instruments de l'orchestre. 4- Ut. — Singer. — Radian. 5- Génie. — Invente. 6- Pièce de cuivre. — Fourreau. — Le premier. 7- Ignorant. — Ville des Pays-Bas. 8- Canard. — Série de coups de baguettes. 9- Chat sauvage. — Habile. 10- Vérifier. 11- Région du Québec. — Partie du pain. 12- Accroît. — Sensation auditive.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2, 2 ch., chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. A partir de 450\$. 683-4066. CARTIER-ST-ZOTIQUE, grand 5 1/2, 3e, 625\$ chauffé, 1er lév. 722-2324, poste 7795 (jour), 374-4427 (soir). MONTREAL-OUEST 6 1/2, s.b., 1 1/2 chauffé, 825\$/m. (514)481-7332.

176 CHALETS À LOUER. AUSTIN, près St-Benoît-du-Lac, bord lac Memphrè, 20 min. Owl's Head, Orford, mt Glen. Foyer, 3 c.c., dans boisé tranquille. 1er déc./1er avril. 6.500\$. (819)346-9209. CHARLEVOIX, au pied du Massif, résidence ou chalet. LANAUDIÈRE, endroit paisible, grand terrain, chalet à vendre ou à louer. (514)842-2394.

185 CHAMBRES. PETITE CHAMBRE À LOUER 9 x 9, 2 garde-robes, meublée, tranquille, métro Mont-Royal, non-fumeur, aimant les jeunes enfants (1). 280\$/tout compris. 528-0716 matin, entre 9h et 11h. 251 BUREAUX À LOUER. CHERRIER-ST-HUBERT, r.-de-ch., environ 950 p.c., 800\$, 845-6453. COURS LE ROYER. A partager, 3 bureaux prof. meublés. Libre. Idéal pour ent. 844-7133.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc. 323 TÉLÉSTÉRIO/VIDÉO. SYSTÈME DE SON. Pre-amp Adcom GTP-350, amp. Adcom GTA-5200, haut-parleurs Kel Q-65, 2.100\$, 381-9248.

530 COURS ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph.D.) TOEFL. 8hres 200\$. Privé. 489-4222. ANGLAIS INTENSIF. Maîtrise McGill 1990, T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484. ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvia Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

575 DÉMÉNAGEMENTS ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9533. DÉCÈS MARCHAND, YVON. À l'hôpital Charles-Lemoyne le 19 novembre 1999 à l'âge de 96 ans, est décédé Yvon Marchand, ingénieur, co-fondateur de: La Permacon inc., époux en 1ères noces de Eveline Troitler. Il laisse dans le deuil: ses frères et sœurs Jacqueline, ses enfants Martine, Julie et Catherine (Bernard Fiot), Marcelle, France (Jean Moquin), Denise, Madeleine, ses enfants (Valérie et Charles), Louis, Michel (Nicole Laporte) leurs enfants (Nathalie, Hélène, Patrick), Claude, ses enfants Stéphane, Frédéric, Annie, Yves (Anne-Marie), leurs enfants François, Martin, ainsi que cousins et cousines, parents et amis.

VERTICALEMENT. 1- Science de la Terre. — Ville du Nigeria. 2- Cancérologie. — Obénu. 3- Érucation. — Baie des Maritimes. — Argent. 4- Tronc d'arbre abattu. — Établissement de repos. 5- Agitation. — Vagabondage. 6- Anachorète. — Monnaie d'Extrême-Orient. 7- Centimètre. — Affecté. — Promontoire. 8- Lieu planté de hêtres. — Division de la Grèce. 9- Organisation internationale. — Parole de remerciement. 10- Métal. — Retires. 11- On y fait du cuir. 12- Rigide. — Carbonate de sodium naturel.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$* *3 lignes, 35\$ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus. Heure de tombée: 14h30 tous les jours 985-3322. Communiquiez avec un conseiller publicitaire dès maintenant. Différents forfaits disponibles. LE DEVOIR

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

AVIS DE DÉCÈS HEURES DE TOMBÉE. DU LUNDI AU VENDREDI: avant 14h30 pour publication le lendemain. Télécopieur: 985-3340. POUR INFORMATION: 985-3344. LE DIMANCHE: avant 14h30 pour publication le lundi. Télécopieur: 985-3360. POUR INFORMATION: 985-3333.

AVIS DE DÉCÈS HEURES DE TOMBÉE. DU LUNDI AU VENDREDI: avant 14h30 pour publication le lendemain. Télécopieur: 985-3340. POUR INFORMATION: 985-3344. LE DIMANCHE: avant 14h30 pour publication le lundi. Télécopieur: 985-3360. POUR INFORMATION: 985-3333.

LE DEVOIR

MONTREAL

Audiences de la commission Beauchamp sur l'eau

Les municipalités veulent gérer seules les petits cours d'eau

Le sort des 50 000 kilomètres de petits cours d'eau, qui ont été artificialisés après avoir été transformés en fossés d'évacuation en milieu agricole et tout particulièrement en Montérégie, aux portes de Montréal, fait des vagues à la commission Beauchamp. Les responsables de ce saccage historique voudraient qu'on bétonne leur droit de pelleter les frayères à l'excavatrice.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les élus municipaux du Québec veulent que le ministère de l'Environnement leur cède la responsabilité totale des interventions dans l'entretien des petits cours d'eau, qu'ils pourraient alors «entretenir» moyennant l'adoption de «pratiques» plus acceptables, un pas décisif, à leur avis, vers un «pouvoir décisionnel final concernant l'affectation des rivières» par les institutions régionales.

C'est ce qu'ont réclamé en chœur l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FMQ), ou ex-UMRCQ) devant la commission Beauchamp sur l'eau.

L'UMQ, qui rêve d'ouvrir la porte au secteur privé dans la gestion de l'eau au sein de «sociétés d'économie mixte», demande carrément de modifier la Loi québécoise de l'environnement afin de modifier clairement le «futur régime juridique» de l'eau pour faire «en sorte qu'une municipalité locale ait compétence sur les cours d'eau municipaux qui sont situés sur son territoire et que la MRC ait compétence sur les cours d'eau municipaux qui séparent des territoires municipaux ou qui sont situés sur plus d'un territoire municipal».

La FMQ abonde dans le même sens et demande de mettre fin à ce qu'elle qualifie de «climat constant d'instabilité» en matière d'entretien des cours d'eau, une pratique qui, depuis 30 ans, a transformé en fossés pas moins de 50 000 kilomètres de cours d'eau du Québec habités.

Pour la fédération municipale, cette instabilité ne réside pas dans le fait que les petits cours d'eau, qui constituent l'essentiel du tissu hydrographique d'un bassin versant, sont de vulgaires prolétaires hydrauliques qui n'ont aucune

chance de sortir de leur condition et de redevenir des écosystèmes vivants.

L'instabilité dénoncée par la FMQ réside plutôt dans le fait que les municipalités locales et les MRC peuvent «transférer entre elles à tout moment leur juridiction en matière de cours d'eau municipaux, causant ainsi un climat constant d'instabilité» chez les riverains et les agriculteurs qui ne savent plus à qui demander la permission de creuser ruisseaux et rivières ou qui se voient imposer la facture de ces travaux par des gens à qui ils ne l'ont pas demandé! Et les élus, de leur côté, croulent sous les analyses d'impacts de l'Environnement!

Québec a donc créé un comité, l'an dernier, qui regroupait tout l'univers professionnel et municipal mais pas un seul représentant des groupes environnementaux, comme on l'aurait fait en toute équité dans les autres provinces ou au niveau fédéral... Un consensus a donc été facilement obtenu pour mettre en place des «allègements significatifs» sur le plan environnemental en faveur des municipalités!

Le milieu municipal demande donc maintenant à Québec d'inscrire dans la Loi de l'environnement la dispense qu'il leur avait accordée lorsqu'il a cessé d'exiger l'étude de répercussions environnementales exigée par la loi avant l'émission des certificats d'autorisation accordés aux travaux «d'entretien» à l'excavatrice de ces cours d'eau déjà artificialisés.

Sauf erreur, pas un seul des groupes environnementaux du Québec n'a adressé à la commission Beauchamp la moindre recommandation pour mettre fin au régime juridique archaïque qui fait des petits cours d'eau du Québec des cours d'eau «municipaux» ou «régionaux», ce qui permet d'en faire des fossés d'évacuation plutôt que de les préserver comme écosystèmes. Le Québec et l'Ontario sont les deux seules provinces où perdure un double régime juridique sur des parties différentes d'un même cours d'eau.

La FMQ estime que «le fait de transférer la juridiction d'office des cours d'eau municipaux aux MRC pourrait inclure graduellement dans les municipalités une vision plus régionale de l'eau, axée sur le bassin versant».

Une fois qu'il leur aura cédé le contrôle des petits cours d'eau, Québec pourra boucler l'affaire, estime la FMQ, en «confiant aux MRC et municipalités locales, instances responsables de la planification du territoire et imputables devant la population, la décision finale concernant l'affectation des rivières».

À vos souhaits!



UN SAPIN à souhaits supporté par un flambeau a été érigé sur la place Louis-Francoeur (près de la rue Charrier, à l'angle de la rue Saint-Denis) pour permettre aux passants d'émettre des vœux pour l'arrivée du prochain millénaire. Une cure miracle, une ville sur la Lune, la paix sur la Terre, tout est permis. La rue Saint-Denis, elle, a revêtu ses atours pour le temps des Fêtes et... des maux de tête!

JACQUES NADEAU/LE DEVOIR

Établissements de santé

Marois continue de chercher les causes des déficits

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, assistée des hauts fonctionnaires de son ministère, est en train de chercher les raisons qui conduisent certains établissements hospitaliers à accumuler des déficits.

Interrogée hier par la critique libérale Michèle Lamquin-Ethier, qui a voulu savoir comment elle allait s'y prendre pour éponger des déficits d'exploitation additionnels de 350 millions de dollars pour l'année en cours, Mme Marois a d'abord répliqué que «ça va de soi que les établissements doivent atteindre leur équilibre budgétaire, que cela fait partie de leur mandat et de leurs responsabilités».

Ceci dit, la ministre a ajouté qu'elle a effectivement signé des ententes avec un bon nombre d'hôpitaux «pour leur permettre d'arriver à corriger la situation de ces déficits» mais qu'il en reste probablement d'autres à compléter avec des établissements de type universitaire, dont les responsabilités sont toutefois différentes.

«Nous travaillons actuellement, à elle précise, avec ces hôpitaux à essayer d'identifier quelles sont les causes de ces déficits et quelles sont les mesures qu'on pourrait prendre ensemble pour arriver à les corriger».

Mme Marois a ensuite indiqué qu'elle travaille aussi étroitement en collaboration avec l'Association des hôpitaux du Québec «pour développer des guides de performance et d'évaluation nous permettant d'éviter que des situations comme celles-là ne se reproduisent».

La porte-parole et députée libérale a ensuite demandé à Mme Marois de rendre publiques les ententes déjà signées avec certains établissements de santé.

«Je ferai cela le plus rapidement que je pourrai le faire, a affirmé la ministre, parce que je ne peux pas vous donner aujourd'hui [hier] les chiffres exacts, parce que mon ministère travaille régulièrement avec les institutions et peut-être en a-t-il, depuis quelques semaines ou quelques jours, signé d'autres».

«Qu'on ne s'inquiète pas, a-t-elle conclu. Je dépose les documents lorsque c'est pertinent et utile, et je vais le faire.»



Pauline Marois

Les infirmières rejettent l'offre de rattrapage salarial de 2,5%

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les délégués de la Fédération des infirmières ont rejeté à la quasi-unanimité l'offre de relativité salariale du gouvernement. Elles veulent un rattrapage plus généreux et immédiat.

Des 600 déléguées de la FIIQ réunies à Saint-Hyacinthe, seules quatre ou cinq, rapportait en entrevue la présidente Jennie Skene, ont voté contre le rejet du rapport préliminaire sur la relativité salariale.

Le gouvernement offrait un rattrapage moyen de 2,5 % pour les infirmières. «C'est nettement insuffisant», juge Mme Skene. «Les infirmières sont plus que déçues; elles sont choquées; elles ont l'impression qu'on rit d'elles.»

La FIIQ réclame que les infirmières titulaires d'un baccalauréat touchent une rémunération équivalente à celle des travailleurs sociaux, ergothérapeutes et diététistes, ce qui signifierait une augmentation bien supérieure à 2,5 %, même 7 % au maximum de leur échelle.

Mme Skene fait valoir que «les infirmières bachelères sont, de tous les types de professionnels du gouvernement, dans la santé, l'éducation et la fonction publique, le groupe qui est classé le plus bas».

La FIIQ exige aussi que les infirmières qui détiennent un diplôme d'études collégiales atteignent 85 % de l'échelle salariale d'une bachelière à plus long terme. Cependant,

immédiatement, la FIIQ veut que ces infirmières titulaires d'un DEC bénéficient de la même échelle de salaire que les techniciens en informatique, ce que refuse le gouvernement, estimant ceux-ci trop payés.

Mme Skene faisait valoir qu'au maximum de leur échelle, les infirmières qui détiennent un diplôme collégial gagnent 5 % de moins que les techniciens en informatique.

Néanmoins, les infirmières approuvaient une partie du rapport, prévoyant «la poursuite des travaux de manière plus détaillée en intégrant des aspects d'équité salariale», a souligné Mme Skene.

Un autre aspect qui a déplu aux infirmières est le moment à partir duquel serait versé ce rattrapage salarial. Celles-ci veulent que la rétroactivité soit calculée à partir de la fin de la convention collective, c'est-à-dire le 30 juin 1998. Le gouvernement proposait son 2,5 % à compter du 15 juillet 1999.

Ce rapport ayant été globalement rejeté, les infirmières veulent retourner à la table de négociation, a affirmé Mme Skene. «On va se rasseoir à la table pour convaincre le gouvernement qu'il doit faire un pas de plus.»

Ce rapport sur la relativité salariale est une suite de la laborieuse négociation de l'été dernier entre la FIIQ et le gouvernement. Il avait été convenu de mener des travaux sur la relativité salariale afin d'estimer le repositionnement nécessaire des infirmières.

Les Expos resteront, croit Raymond Bachand

PRESSE CANADIENNE

Le club de baseball des Expos est à Montréal pour y rester, croit un des actionnaires du club, Raymond Bachand, président du Fonds de solidarité de la FTQ.

«Dans le contrat de société en commandite, la décision de déménager l'équipe appartient à une très vaste majorité de propriétaires. Cela n'appartient pas à une seule personne», a expliqué hier M. Bachand, interrogé par la presse lors de son passage à Québec. De plus, le gouvernement assume les intérêts d'un prêt de 100 millions de dollars consenti à l'équipe. «Le jour où l'équipe veut déménager, le gouvernement cesse de payer les intérêts», a signalé M. Bachand. Ce dernier préside le Fonds de la FTQ, qui est actionnaire à 10 % de l'équipe de baseball.

Selon M. Bachand, le remboursement de l'emprunt de 100 millions a

priorité sur l'avois des actionnaires, ce qui constitue «un incitatif à rester à Montréal à long terme». «Je n'ai aucune inquiétude à cet égard», a-t-il dit.

M. Bachand a rendu hommage à la collaboration des gouvernements dans l'évolution du dossier des Expos de Montréal. Il a rappelé que le club jouissait d'un congé de taxes foncières et la Ville de Montréal a annoncé la prolongation de cet avantage.

Les propriétaires des équipes de baseball majeur ont approuvé en début de semaine la venue de l'Américain Jeffrey Loria à la tête des actionnaires du club professionnel montréalais. Il reste maintenant au club de baseball d'attendre la construction d'un nouveau stade au centre-ville.

Fédération autonome collégiale

Mini-grève dans 11 cégeps

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Pour rappeler au ministre de l'Éducation leurs priorités dans les présentes négociations, quelque 2000 professeurs de la Fédération autonome collégiale (FAC) ont tenu deux heures de grève légale hier matin dans 11 cégeps de la province.

Les enseignants de collège soutiennent que le gouvernement veut augmenter leur tâche de travail mais refuse d'injecter de nouvelles ressources financières. «Ces ressources nous permettraient d'être plus près des élèves, de leur offrir un meilleur encadrement et d'améliorer le réseau», a déclaré hier

matin le président du FAC, Daniel Lauzon, devant le cégep de Rosemont. Dans la région montréalaise, des grévistes ont également manifesté pancarte à la main devant les cégeps André-Laurendeau, Lionel-Groulx et Sorel-Tracy.

«Nos demandes sont légitimes, mais elles ne semblent pas être entendues, poursuit M. Lauzon. Le moral est excellent, les gens sont contents de venir témoigner leur appui au syndicat. Ils sont derrière nous à la table des négociations.»

La FAC compte encore deux autres blocs de deux heures de grève légale. «Il est possible qu'on les utilise avant Noël», a dit Daniel Lauzon.

Colloque international et interdisciplinaire
Comprendre pour agir:

Violences Victimes et Vengeances

Organisé par la Société de philosophie du Québec,
en collaboration avec la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence.

Dates:

samedi, 4 décembre 1999
de 14h30 à 18h
dimanche, 5 décembre 1999
de 9h30 à 20h

Lieu du colloque:

UQAM, Pavillon de Sève
Auditorium DSR510
320, rue Ste-Catherine Est
Montréal

Inscriptions sur place ou à l'avance

Frais d'inscription:
régulier 50 \$
étudiant 5 \$

Renseignements:

Maria-Filomena de Sousa
Tél.: (514) 987-3000 poste 7665 #
Courriel: d336354@er.uqam.ca



24^e année
Exposition d'hiver
D'ANTIQUITÉS
de Montréal
2-5 décembre 1999

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Jeu	2 décembre	11 h - 21 h
Vend	3 décembre	11 h - 21 h
Sam	4 décembre	11 h - 18 h
Dim	5 décembre	11 h - 18 h

Adultes 7,00 \$ • Âge d'or 6,00 \$ • Enfants 1,00 \$

Une réalisation Obsession Antiques Ltée
(514) 933-6375

CAHIER SPÉCIAL PARUTION 24 DÉCEMBRE 1999

Les entretiens JACQUES-CARTIER

1999

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 17 DÉCEMBRE 1999 • MATÉRIEL: 21 DÉCEMBRE 1999

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

L'euro au pair

(AP) — Pour la première fois depuis son lancement en janvier dernier, l'euro a chuté en deçà du seuil de 1 \$. La monnaie unique européenne cotait ainsi 0,9995 \$ hier, vers la fin de la séance à Londres. Depuis son lancement, le 4 janvier, à l'occasion de l'union économique et monétaire dans onze pays de l'Union européenne, l'euro a cédé 16 % contre la devise américaine. Lors de son lancement, sa parité était de 1 pour 1,1886 \$.

Hydro et H Power Corporation

(Le Devoir) — Hydro-Québec Capitech a acquis une part minoritaire des actions ordinaires de H Power Corporation, pour un montant de six millions \$ US, en co-investissement avec Sofinov et Eco Fuel Cells. Fondée en 1989, cette entreprise se distingue pour avoir, en 1998, commercialisé le premier système de pile à combustible PEM auprès du département du Transport du New Jersey. Elle poursuit des projets de développement dans plusieurs créneaux: systèmes de transport intelligents, stations de relais de télécommunications, pipelines, systèmes résidentiels, fauteuils roulants motorisés, chariots élévateurs, voiturettes de golf, génératrices portatives et articles électroniques portatifs. H Power Corporation a une filiale au Québec, H Power Canada, située à Saint-Laurent.

Une acquisition de la Banque de Montréal

(Le Devoir) — La Banque de Montréal a conclu l'acquisition d'une firme de courtage à escompte de Chicago, Burke, Christensen & Lewis Securities (BCL). BCL sera fusionnée avec le service de courtage Harris Investors Direct; cette dernière sera étroitement associée à son équivalent canadien, Ligne d'action de la Banque de Montréal. Fondée en 1973, «BCL Securities est une pionnière du secteur du courtage électronique. Elle sert une clientèle d'investisseurs actifs et autonomes, avec un actif de plus de 2,6 milliards de dollars», peut-on lire dans le communiqué.

DTM réalise un bénéfice

(PC) — Le Groupe informatique DTM a haussé son chiffre d'affaires de 13,4 % au premier trimestre. Il est passé de 11,1 millions pour le premier trimestre du dernier exercice à 12,6 millions pour le trimestre terminé le 31 octobre 1999. DTM affiche un bénéfice net de 41 000 \$, ou 0,01 \$ par action, pour le trimestre clos le 31 octobre 1999, alors qu'elle avait accusé une perte nette de 266 000 \$, ou 0,08 \$ par action, au premier trimestre de l'exercice précédent.

Contrat de 7,6 millions pour Héroux

(PC) — Héroux, un fabricant de produits industriels et aérospatiaux de Longueuil, vient d'obtenir une nouvelle commande de 7,6 millions de l'armée de l'air américaine. En vertu de ce contrat, Héroux fournira les services de réparation et d'entretien des trains d'atterrissage des appareils KC-135 et KC-135R.

La Baie vend plus

(Le Devoir) — Au troisième trimestre, La Compagnie de la Baie d'Hudson a dégagé des ventes de 1,74 milliard, en hausse de 1,6 % par rapport à la même période en 1998. La Baie, elles ont augmenté de 3,4 % pour atteindre 615,6 millions, tandis que chez Zellers, elles se sont chiffrées à 1,1 milliard, soit une hausse de 0,5 %. Le bénéfice net s'est redressé à 14,8 millions, contre 11,2 millions en 1998, ou à 0,16 \$ par action.

Transcontinental dans les publi-sacs au Mexique

(Le Devoir) — Impressora Transcontinental, filiale du Groupe Transcontinental, a complété la seconde phase de son implantation au Mexique en annonçant l'acquisition de Global Promotion Group, la plus importante entreprise mexicaine de distribution de porte en porte de circulaires et d'échantillons. «Fondée en 1993, Global dessert le plus large territoire au Mexique et emploie 350 personnes», peut-on lire dans le communiqué. En 1999, ses revenus seront d'environ 5 millions de dollars. «Global devient la base à partir de laquelle Transcontinental mettra sur pied un réseau national de distribution au Mexique.»

Le plan d'affaires déçoit

La relance d'InterCanadien sera une décision politique

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

À la lumière des documents déposés hier, une reprise rapide des activités d'InterCanadien demeurerait toujours improbable. Qui plus est, le plan d'affaires et de restructuration remis par les propriétaires du transporteur régional se veut à ce point peu convaincant que, sur cette seule base, la relance d'InterCanadien repose davantage sur une décision politique qu'économique. La Canadian Investors Corp. a donc été invitée à refaire ses devoirs. Les discussions se poursuivaient toujours en soirée hier.

Les propriétaires d'InterCanadien ont misé sur une reprise des activités dès lundi, avec une injection immédiate d'au moins 10 millions (sur des besoins estimés à 15 millions) reposant, au besoin, sur des garanties de prêt gouvernementales. Mais ce scénario était loin d'être assuré hier.

«La rencontre d'hier a plutôt été une prise de contacts, un premier échange d'informations. Un échange d'informations qui doit se poursuivre, a souligné Guy Versailles, porte-parole du Fonds de solidarité des travailleurs FTQ. On

comprend qu'il faut bouger rapidement, vu l'urgence de la situation. Et nous allons agir rapidement dans ce dossier. Mais avant de prendre la décision d'investir, nous avons besoin de plus d'informations. Sur les états financiers, sur l'état du marché... On attend ces renseignements additionnels.»

À la Société générale de financement, on est demeuré silencieux hier. Il n'entre pas dans la mission de la SGF de prendre part à des opérations de sauvetage. Du moins, la société d'État, invitée par le ministre des Transport Guy Chevrette à prendre part aux discussions, est soumise à la nécessité d'obtenir des rendements et sa participation éventuelle dépend de la viabilité et de l'espérance de rentabilité du plan d'affaires.

Or, ce plan d'affaires déposé hier a déçu. En d'autres termes, il a surpris par son manque de contenu et de vision. Il repose sur un assouplissement des engagements d'InterCanadien dans son partenariat commercial avec Canadien. Sur une flexibilité accrue dans le choix de dessertes, dans la configura-

tion des routes et dans l'exploitation des aéronefs, et sur des achats croisés offerts à meilleurs prix par Canadien. La feuille de routes remodelée prévoit également l'ajout d'une liaison sur Ottawa et sur Toronto, à partir de Québec, et d'une autre entre Montréal et Val-d'Or. On lance également l'idée d'exploiter des routes transfrontalières, mais on abandonne les routes non rentables en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique pour ne conserver que Montréal-Halifax.

Un autre scénario, plus draconien, consiste pour InterCanadien à se départir de ses quatre F28 (en contrepartie d'un allègement de la dette d'InterCanadien envers Canadien) et de réduire de moitié sa flotte d'ATR42. Mais toujours ce lien maintenu avec Canadien, qui demeure un partenaire omniprésent dans le plan déposé par Canadian Investors Corp., et ce, sans égard à ce qui pourrait advenir de ce transporteur dans l'actuel processus de restructuration. «Nous travaillons fort. On avance, a soutenu Michel Pagé, vice-président d'InterCanadien. Notre priorité est de reprendre nos

vols, de recommencer notre exploitation le plus tôt possible. Après, nous verrons à négocier avec Air Canada s'il le faut [si Air Canada met la main sur Canadien]», a-t-il enchaîné.

Pour leur part, les états financiers d'InterCanadien font ressortir une dette d'environ 43 millions, dont 18 millions en comptes à payer. De cette dernière somme, 16 millions sont dus à Canadien. InterCanadien est redevable également à son partenaire d'un solde impayé (non précisé) relié à la transaction de vente à Canadian Investors Corp., complétée à l'automne 1998. Il est estimé que cette ardoise pourrait osciller autour des 24 millions, quoiqu'elle comprenne le transfert des quatre F28 à InterCanadien.

Manifestation à Ottawa

Par ailleurs, il est prévu que 500 employés d'InterCanadien se dirigent à Ottawa aujourd'hui afin de manifester leur mécontentement à l'endroit du ministre fédéral des Transports. On veut ainsi inciter David Collenette «à convoquer, dans les plus brefs délais, l'ensemble des intervenants susceptibles de contribuer à dénouer l'impasse dans le dossier du transporteur régional InterCanadien».

AGRICULTURE

Le virage environnemental est engagé

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Le virage agroenvironnemental des fermes québécoises est irrévocablement engagé avec la présentation hier d'un rapport résultant de deux ans de travail et constituant un portrait détaillé de la situation agricole du point de vue environnemental. À partir de ce document, il devient possible de dégager des pistes d'action, des orientations et des étapes à franchir pour atteindre ce qu'on appelle l'agriculture durable.

Le ministère de l'Environnement donne en fait cinq ans aux producteurs agricoles pour appliquer un plan de fertilisation en conséquence, qui sera le meilleur instrument pour atteindre les objectifs qui font désormais consensus dans le monde agricole, d'abord à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et aux ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa.

Ces trois partenaires ont du reste participé financièrement ou autrement

à cette vaste enquête, menée de façon indépendante et rigoureuse par deux firmes compétentes, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l'Université Laval et le Groupe-conseil BPR.

Aux fins de l'enquête on avait ciblé 20 360 fermes qui représentaient 90 % du volume de production de l'agriculture québécoise; les propriétaires de 17 900 entreprises, soit un taux de participation de 88 %, ont accepté de répondre à un questionnaire confidentiel pendant plus d'une heure. Les réponses ont été vérifiées et contre-vérifiées pour que la crédibilité de l'enquête ne soit pas mise en doute, ce qui était important étant donné les critiques sévères portées en divers milieux contre la pollution agricole ces dernières années, particulièrement dans l'industrie porcine. Or, l'enquête montre que, pour l'ensemble du Québec, 71 % des déjections animales sous forme liquide sont entreposées dans des structures étanches, réduisant ainsi au minimum les risques

de pollution; dans le cas du porc, le taux d'entreposage atteint même 98 %, ce qui réjouit grandement Laurent Pellerin, président de l'UPA et lui-même un producteur de porcs.

Les spécialistes qui ont mené l'enquête préviennent tout de même que les indicateurs ont leurs limites et qu'il s'agit essentiellement d'une appréciation des niveaux de risques et non des impacts réels. Néanmoins, ce portrait contient une quantité appréciable d'informations sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air, sur les diverses productions et régions, sur l'érosion éolienne et la compaction des sols. Les résultats les plus surprenants portent probablement sur l'azote et le phosphore. Dans le cas de l'azote qu'on croyait avoir en trop grande quantité, on trouve plutôt un bilan équilibré, à savoir que l'apport en azote dans les sols agricoles correspond aux besoins des cultures. En revanche, les charges en phosphore affichent un surplus dans la plupart des régions, ce qui signifie qu'il faudra déve-

loper de nouvelles façons de faire.

L'UPA entend utiliser ce portrait pour compléter son plan de développement. L'enquête elle-même a d'ailleurs été utile pour sensibiliser les producteurs et les faire réfléchir sur leurs propres pratiques agricoles. Pour M. Pellerin, le virage agroenvironnemental va désormais s'accélérer et les producteurs vont continuer de s'adapter comme ils l'ont fait dans le passé lorsqu'on leur conseillait de recourir aux engrais chimiques. Puis dans les années 90, on a constaté les effets négatifs du recours intensif à ces produits tels que les herbicides et les fongicides, si bien qu'en peu de temps la consommation d'engrais minéraux est passée de 500 000 à 400 000 tonnes par année. Il y a présentement 3000 producteurs qui participent à 70 clubs agroenvironnementaux. M. Pellerin est convaincu que le réflexe de limitation fera en sorte qu'avant longtemps la très grande majorité des producteurs auront pris le pas de l'agriculture durable.

Perception des loyers

L'idée d'une liste noire ne fait pas l'unanimité

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Les propriétaires s'entendent pour déclarer qu'ils leur faut éviter les mauvais payeurs. Mais quant aux moyens d'arriver à leurs fins, on est loin de l'unanimité. Dresser une liste des mauvais payeurs? Non, rétorquent certaines associations de propriétaires. De son côté, la Commission d'accès à l'information s'est attelée au dossier.

Mardi, l'Association des propriétaires du Québec (APQ) déclarait qu'elle lançait un répertoire à l'aide des décisions émises par la Régie du logement, afin de dresser une liste des mauvais payeurs.

Ces décisions sont à caractère public, mais difficiles à consulter. La décision de l'APQ visait à faciliter la vie des propriétaires en constituant une banque de noms dispo-

nibles à tous sur Internet.

L'APQ, qui compte quelque 4500 membres, est un regroupement de propriétaires essentiellement montréalais. À sa grande surprise hier, elle a appris que d'autres associations de propriétaires refusaient de suivre son geste. «Je suis étonné et déçu. Je suis stupéfait de leur réaction», a réagi Martin Messier, président de l'APQ, en apprenant notamment que la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) ne s'unissait pas à eux.

La CORPIQ, un organisme à but non lucratif composé de 4500 membres pour 9000 propriétaires à travers le Québec, comprend le geste de l'APQ mais refuse de le cautionner. Elle préfère continuer de vérifier les antécédents de ses locataires potentiels par les moyens légaux en vigueur. «Il existe des voies fiables, les compagnies responsables du crédit personnel et commercial, et c'est

la seule voie à utiliser», a déclaré hier Michel Rivérin, le directeur général.

De son côté, la Ligue des propriétaires de Montréal, comptant environ 1200 membres dans la grande région de Montréal, ne souhaite pas non plus suivre la voie de l'APQ. «On a déjà étudié ça il y a une quinzaine d'années et on craint cette approche qui pourrait être sujette à des poursuites», a commenté Pierre Aubry, le président.

Par contre, son regroupement compte également réunir les décisions de la Régie du logement, mais pour d'autres fins que celles de l'APQ. Il travaille plus précisément à réunir les jugements de la Régie concernant les prestataires de l'aide sociale, «pas pour une publication mais pour négocier avec la province pour obtenir le droit de saisie des chèques», a précisé Pierre Aubry.

Ce qui unit les propriétaires, c'est leur opposition au ministre de la Solida-

rité sociale, André Boisclair. Au mois de septembre, celui-ci décidait de leur interdire le droit de saisir une partie des chèques des prestataires de l'aide sociale quand ceux-ci ne payaient pas. Une décision prise au grand soulagement des locataires, mais qui lui a mis à dos l'ensemble des propriétaires.

Le ministre n'a pas émis de réaction à la suite de la décision de l'APQ mais a simplement réitéré ses commentaires rendus publics en septembre. «Je souhaite trouver une solution simple, pratique et efficace [...]. Nous explorons de nouvelles solutions. Les représentants des propriétaires et des locataires seront consultés», avait-il dit.

Quant à la Commission d'accès à l'information, elle a commencé à examiner le dossier. «Au moment où on se parle, on recueille l'information. On verra quels gestes on fera ensuite», a déclaré Simon Lapointe, avocat à la Commission.

Pas de panique

L'entreprise québécoise se branche

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Après avoir sonné toutes les alarmes, décrié haut et fort le retard qu'auraient pris les entreprises québécoises à sauter dans le train technologique et à se brancher à Internet, enquête relativisant ces données et démontre que le Québec n'est pas si en retard qu'on le prétend. En excluant de l'échantillonnage les entreprises de 10 employés et moins, nous avons constaté que le taux de branchement des établissements au Québec avoisinait la moyenne nationale», a expliqué Monique Charbonneau, présidente-directrice générale du CEFRIO.

Donc, ce seraient les entreprises de 10 employés et moins qui seraient les moins branchées et fausseraient les données, donnant artificiellement l'impression d'un retard québécois, affirme le CEFRIO. «Mais il faut savoir que 50 % des entreprises québécoises ont

nettement moins importants dans le secteur manufacturier (47 %).

Le courrier électronique demeure l'utilisation la plus populaire: 91 % des entreprises branchées se servent du courriel et le tiers ont une page Web. Quant au commerce électronique, si seulement 17 % des compagnies offrent la possibilité d'effectuer des transactions en ligne, 24 % prévoient de s'y mettre d'ici l'an 2000.

Bref, le CEFRIO a annoncé hier de bonnes nouvelles. Il n'y a pas de panique à avoir. Certes, les entreprises québécoises demeurent en retard vis-à-vis de leurs concurrentes américaines, dont la moitié ont déjà une vitrine sur Internet. Mais les chiffres n'ont rien d'alarmant et donnent même des pistes pour l'avenir. «Oui, on est en retard, mais c'est moins grave que c'était. Et on a les données pour aller plus loin», a conclu Micheline Fortin, sous-ministre adjointe au ministère de l'Industrie et du Commerce.

moins de 10 employés», rétorque Pierre Cléroux, vice-président du FCEI, pour justifier le choix de l'échantillon étudié dans son étude.

Selon la taille

Quoi qu'il en soit, l'étude de CEFRIO révèle que 57 % des entreprises interrogées sont branchées à Internet. L'organisme a mené son étude conjointement avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). La collecte des données s'est effectuée durant l'été 1999 auprès de 4500 établissements québécois de 10 employés et plus.

On apprend que les taux de branchement varient en fonction de la taille des entreprises, les plus grosses étant dans leur quasi-totalité branchées, alors que seulement la moitié des entreprises de 10 à 24 employés le sont. Ils varient aussi en fonction des secteurs d'activité, étant presque généralisés dans les services professionnels, scientifiques et techniques (86 %), mais

Canadien est toujours à la recherche d'appuis

REUTERS

New York — La société mère d'American Airlines, AMR Corp., a indiqué hier qu'elle n'avait toujours pas pris de décision précise quant à une possible prise de contrôle sur la chancelerie Canadien International.

Air Canada a offert 92 millions pour acquérir sa rivale Canadien, offre que celle-ci a qualifiée lundi de convenable en indiquant toutefois qu'elle poursuivait ses pourparlers avec AMR à la recherche d'une meilleure offre. AMR détient déjà 25 % de Canadien.

«Nous sommes à évaluer la situation [avec Canadien]», a indiqué Don Carthy, chef de la direction d'AMR. «Nous étudions diverses options mais nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision.»

M. Carthy a également nié avoir rencontré Robert Milton, le chef de la direction d'Air Canada, lors de son séjour de deux jours à New York au cours duquel il a assisté à une réunion de l'alliance Oneworld. Il a aussi rappelé que Canadien était important pour American Airlines, et que de lourdes pénalités étaient associées à un éventuel retrait d'AMR pour satisfaire aux conditions d'une reprise de Canadien par Air Canada.

Le chef de la direction de Canadien, Kevin Benson, assistait aussi à cette réunion. «Nous n'allons spéculer sur aucune décision», a-t-il dit lorsqu'interrogé à savoir si une entente serait confirmée hier.

M. Benson a ajouté qu'il ne croyait pas que la situation actuelle de Canadien entraînera une chute de l'affluence au cours des prochains mois, s'appuyant sur la saison des Fêtes, toujours très occupée.

Les partenaires de Canadien dans Oneworld ont également été plutôt timides dans leur manifestation d'appui au transporteur en difficultés. Si British Airways et Cathay Pacific ont parlé de l'importance du marché canadien pour l'alliance, ils ne se sont pas avancés sur une participation financière de leur part à une quelconque contre-offre.

Celanese: une éventuelle mission en Allemagne

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Une délégation de Drummondville pourrait se rendre en Allemagne pour rencontrer les dirigeants de la multinationale Hoechst AG dans l'espoir d'obtenir un nouveau mandat pour l'usine Celanese, qui doit fermer boutique le 31 mars.

Dans un entretien accordé hier au Devoir, le porte-parole syndical, Serge Olivier, a expliqué que la délégation tenterait d'obtenir un nouveau mandat pour la production de produits chimiques ou la production de produits pharmaceutiques.

«C'est une démarche qu'on envisage sérieusement, mais il n'y a rien d'officiel pour l'instant», a toutefois précisé M. Olivier. A vrai dire, le comité de relance de l'usine n'a pas encore contacté les dirigeants de la société pour savoir s'ils accepteraient de les rencontrer.

Ce sera échéant, a dit M. Olivier, la délégation serait composée de représentants du comité de relance de l'usine, de la Société de développement économique de Drummondville (SDED) et du député de Drummond, Normand Jutras, qui est d'ailleurs le président du comité de relance.

Celanese AD, qui est récemment devenue la propriété de Hoechst après l'achat de Celanese Canada, avait annoncé le 28 octobre — la même journée que l'annonce de la fermeture de la Gaspésie de Chandler — son intention de fermer son usine de filaments d'acétate de Drummondville, prétextant une «surcapacité de production» et la «faiblesse du marché».

On observe en fait une baisse dans le marché depuis une trentaine d'années. Mais le déclin s'est accentué au cours des deux dernières années, principalement en raison de la crise asiatique et de la substitution de produits dans la fabrication de vêtements, qui s'est traduite par une percée importante du nylon et du polyester.

Tout comme dans le cas de la Gaspésie, le comité de relance est à la recherche d'investisseurs potentiels qui pourraient être intéressés par l'usine de Drummondville, qui a notamment la capacité de produire sa propre électricité. Près de 440 personnes sont touchées par cette fermeture.

ÉCONOMIE

Profits des banques

Le Fonds de solidarité investit dans Forano

LE DEVOIR

Le Fonds de solidarité FTQ a annoncé un investissement de trois millions dans Forano International dans le double but de consolider sa position concurrentielle sur les marchés québécois et canadien et de soutenir l'entreprise dans ses efforts de développement sur les marchés américains.

Forano embauche actuellement 166 personnes, au nombre desquelles on retrouve 104 travailleurs syndiqués avec les Teamsters affectés à la fabrication à l'usine de Plessisville. Forano est le principal employeur de la région. Elle fabrique des équipements de scierie et des chariots élévateurs.

Gabriel Savard, premier vice-président exécutif et chef des investissements du fonds, a souligné que cet investissement «est un bel exemple de l'utilité du Fonds de solidarité FTQ puisqu'il montre comment une entreprise qui, il y a quelques années, connaissait de grandes difficultés a pu se relever et surmonter les obstacles avec intelligence et un grand sens de l'innovation».

En hausse pour la Nationale, en baisse pour la Laurentienne et la CIBC

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

La Banque Nationale a vu son bénéfice net enregistrer une impressionnante hausse de 32 % en 1999. La Banque Laurentienne et la CIBC n'ont pas eu ce plaisir.

Le bénéfice net de la Banque Laurentienne a atteint 55,7 millions en 1999, soit une baisse de 18 % par rapport au bénéfice net de 68,3 millions enregistré en 1998.

Pour sa part, la CIBC a vu son bénéfice net diminuer de près de 3 %, passant de 1,06 milliard en 1998 à 1,03 milliard en 1999.

Le bénéfice net de la Banque Nationale a atteint 417 millions en 1999, alors qu'il n'était que de 316 millions en 1998. Ce résultat tient compte de charges d'écart d'acquisition, notamment à la suite de l'achat de First Marathon.

L'augmentation du bénéfice est beaucoup moins importante si on ne tient pas compte de ces charges, soit 9 %.

Le rendement de l'avoir des actionnaires avant charges d'écart d'acquisition est passé de 15,5 % en 1998 à 16,4 % en 1999. Le revenu total de la Banque Nationale a augmenté de 5,3 %, passant de 2,45 milliards en 1998 à 2,58 milliards en 1999.

La directrice des relations avec les investisseurs, Elaine Carr, a attribué ces résultats à deux secteurs qui ont connu une très bonne année, soit le secteur commercial et le secteur des marchés financiers, notamment avec l'acquisition de First Marathon.

Des explications

Ainsi, les revenus provenant des marchés financiers ont augmenté de 52 millions, soit presque 16 %, dont la moitié est attribuable à First Marathon. Les revenus du secteur commercial ont connu une hausse de plus de 7 %. Pour le secteur des particuliers et la gestion du patrimoine, l'augmentation n'a été que de 2 %.

La Banque Laurentienne a connu un exercice bien différent. Le rendement de l'avoir des actionnaires, qui était de 12,9 % en 1998, est descendu à 9,6 % en 1999.

Le revenu total a très légèrement diminué. Il était de 448,9 millions en 1998, il est passé à 444,1 millions en 1999. La directrice des affaires publiques de la Banque Laurentienne, Nathalie Roberge, a indiqué que l'institution s'attendait à ses résultats.

«Nous avons fait des investissements technologiques et stratégiques importants, et nous avons été affectés par des marges d'intérêts serrées, en raison de la forte concurrence dans les taux d'intérêts sur les prêts et les dépôts de particuliers, a-t-elle expliqué. Or, les deux tiers de notre volume de prêts aux particuliers ont été renouvelés cette année.»

La Banque Laurentienne a inscrit une charge de restructuration de 5,5 millions au quatrième trimestre, pour compléter notamment ses initiatives d'amélioration de l'efficaci-

té. Il n'est pas question de procéder à des mises à pied.

«Il n'y aura pas de coupure, au contraire, nous mettons le cap sur la croissance, a affirmé Mme Roberge. Nous avons procédé à nos coupures il y a trois ans.» Elle a affirmé que la Banque Laurentienne connaît une très bonne année en 2000, notamment avec les investissements des derniers mois.

L'institution a aussi fait part de son intention d'acquiescer la compagnie de fiducie Sun Life et la firme de courtage Tassé et associés.

Charge de restructuration

Dans le cas de la CIBC, la baisse du bénéfice net est notamment attribuable à une importante charge de restructuration de 242 millions. L'institution n'a pas révélé si elle allait procéder à des mises à pied.

Au cours des dernières semaines, la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque Royale ont annoncé d'importantes mises à pied.

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2512
Allemagne (mark)	0,7840
Australie (dollar)	0,9745
Arabie Saoudite (riyal)	0,4098
Barbade (dollar)	0,7804
Belgique (franc)	0,03782
Bermudes (dollar)	1,4969
Brésil (réal)	0,8001
Caribbes (dollar)	0,5740
Chili (peso)	0,00279
Chine (renminbi)	0,1849
Corée (won)	0,001325
Égypte (livre)	0,4458
Espagne (peseta)	0,0029
États-Unis (dollar)	1,4817
Europe (euro)	1,4847
France (franc)	0,2347
Grèce (drachme)	0,004786
Hong-Kong (dollar)	0,1963
Inde (roupie)	0,0360
Indonésie (roupie)	0,00219
Israël (shekel)	0,3607
Italie (lire)	0,000797
Jamaïque (dollar)	0,0405
Japon (yen)	0,014419
Liban (livre)	0,001014
Mexique (peso)	0,1668
Pays-Bas (florin)	0,6969
Philippines (peso)	0,0374
Pologne (zloty)	0,3568
Portugal (escudo)	0,007742
Répub. dominicaine (peso)	0,0949
Répub. tchèque (couronne)	0,0425
Royaume-Uni (livre)	2,3716
Russie (rouble)	0,0570
Singapour (dollar)	0,8992
Slovaquie (couronne)	0,0357
Suisse (franc)	0,9569
Taiwan (dollar)	0,0482
Venezuela (bolivar)	0,00238

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM:Indice du marché	26603	3911,35	+21,74	0,6
XCB:Bancaire	7743	5755,86	+16,95	0,3
XCO:Hydrocarbures	3570	2567,35	+13,21	0,5
XCM:Mines et métaux	7272	2124,73	+46,99	2,3
XCF:Produits forestiers	3192	2720,51	+65,28	2,5
XCI:Bien d'Équipement	7152	4545,82	+104,71	2,4
XCU:Services publics	5459	4088,34	+15,49	0,4
La Bourse de Toronto				
TSE 35	27635	439,78	+3,45	0,8
TSE 100	49128	472,80	+16,81	3,7
TSE 200	33848	422,65	-64,99	-13,3
TSE 300	82976	7665,62	+73,11	1,0
Institutions financières	7255	7394,31	+43,19	0,6
Mines et métaux	4834	4031,82	+158,89	4,1
Pétrolières	9304	5740,25	+5,83	0,1
Industrielles	19256	8157,74	+185,16	2,3
Aurifères	6407	5048,56	-80,69	-1,6
Pâtes et papiers	5834	4858,64	+114,45	2,4
Consommation	2476	14419,00	-131,10	-0,9
Immobilières	1981	1967,25	+6,18	0,3
Transport	7404	5727,63	+87,50	1,6
Pipelines	1455	4848,21	-41,96	-0,9
Services publics	4639	10288,01	+89,68	0,9
Communications	5512	15678,73	-170,03	-1,1
Ventes au détail	5248	5000,47	+23,26	0,5
Sociétés de gestion	1366	8465,06	+51,95	0,6

	Volume (000)	Haut	Bas	Ferm.	Var. (\$)	Var. (%)
Canadian Venture						
Indice Composé	54897	2021,01			+7,46	0,4
Le Marché Américain						
30 Industrielles	130677	11039,06			+40,67	0,4
20 Transports	9233	2894,29			+10,38	0,4
15 Services publics	9671	281,43			+1,47	0,5
65 Dow Jones Composé	151460	3109,94			+12,17	0,4
Composite NYSE		637,16			+2,39	0,4
Indice AMEX		833,36			-1,22	-0,1
S&P 500		1409,04			+11,32	0,8
NASDAQ		3452,78			+99,07	3,0

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TAHERA CP	33796	0,20	0,11	0,12	-0,10	-45,5
H&R RE UN	4487	11,20	11,05	11,05	-0,10	-0,9
BID COM INTL INC	3369	10,30	7,35	8,10	-0,85	-9,5
ATI TECHNO INC	3176	18,30	17,30	17,90	+0,65	3,6
AIR CANADA	2934	10,15	9,40	9,75	+0,15	1,6
RESIDENTIAL EQT UN	2821	11,00	10,90	10,90		
AIR CANADA A	2624	9,65	8,55	9,00	+0,45	5,3
ROGERS COMM INC B	2594	35,50	34,85	35,25	+0,35	1,0
LORUS	2345	0,82	0,65	0,65	-0,06	-8,5
NORTEL NETWORKS	2028	115,25	110,85	114,35	+3,55	3,2

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
CGI GROUP INC A	795	44,50	38,90	43,55	+4,55	11,7
IMASCO LTD	670	39,95	39,90	39,95	+0,05	0,1
MICRO TEMPUS INC	521	4,99	4,60	4,69	-0,11	-2,3
NATL BANK OF CDA	510	17,35	17,00	17,20	+0,05	0,3
AGRITEX BIO	440	0,63	0,52	0,59		
BARRICK GOLD CP	357	26,00	25,65	25,95	-0,40	-1,5
QUEBECOR PRINTING	290	32,95	32,65	32,80	-0,55	-1,6
CDN IMPERIAL BK	255	33,15	32,75	33,15	+0,20	0,6
PAN AMER RES IN	242	0,10	0,09	0,10		
TOM EXPLOR INC	238	0,09	0,07	0,07		

Investmax
Courtage à escompte
Une division de La Corporation Canadienne de Courtage
www.investmax.com

Pour des frais fixes de 29 \$ par transaction de 1 000 actions via Internet

Telephone: (514) 392-1365 • Sans frais: 1-877-392-1365

VOS FORTS COMPTONS
L'ÉCART EN TOUT

chuté?

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

MONTREAL

XXM	3911,35	+21,74
-----	---------	--------

TORONTO

TSE 300	7665,62	+73,11
---------	---------	--------

NEW YORK

Dow Jones	11 039,06	+40,67
-----------	-----------	--------

DOLLAR

1\$ canadien	67,49¢ us	-0,35
--------------	-----------	-------

OR

à New York	284,70\$ us	-4,20
------------	-------------	-------

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, j= compagnie junior à la Bourse de Montréal; l= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chgt.	Var.
ADS	4,50 1,910	700 28	3,000	2,810	2,810	-0,190
AKM Ropt	56,750 17,130	160 53	56,250	56,250	56,250	+1,250
Abteli-C	20,500 11,650	3300	16,450	16,450	16,450	+1,200
Alcan A	48,500 34,300	24999 23	54,200	51,100	53,900	+2,850
Alcan B	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan C	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan D	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan E	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan F	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan G	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan H	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan I	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan J	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan K	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan L	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan M	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan N	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan O	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan P	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan Q	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan R	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan S	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan T	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan U	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan V	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan W	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan X	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan Y	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan Z	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Titre	52 dern. sem. Haut Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chgt.	Var.
Alcan	48,500 34,300	24999 23	54,200	51,100	53,900	+2,850
Alcan A	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan B	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan C	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan D	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan E	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan F	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan G	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan H	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan I	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan J	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan K	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan L	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan M	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1,200
Alcan N	23,000 16,750	1000	20,000	19,800	19,800	-1

É D I T O R I A L

L'Irlande contre la fatalité

Le grand poète William B. Yeats écrivit un jour qu'en Irlande, il y avait tant de haine pour si peu d'espace que la vie de chacun en était à jamais mutilée. Il concluait: «Depuis mon séjour dans le sein de ma mère, j'ai le cœur fanatique.»

A

près trente années d'une guerre civile qui aura fait au delà de 3000 morts, après quatre siècles de conflits larvés, de beaucoup de sang et de fureur, les Irlandais semblent bien décidés à mettre un terme à ce qu'on appelle la fatalité de l'histoire. Hier, en effet, le nouveau gouvernement autonome de l'Irlande du Nord, regroupant des frères ennemis, est né.

Il aura fallu plusieurs mois, voire au delà d'une année de négociations ardues, de pourparlers exigeants et d'émotions diverses pour parvenir à cet accord qui vient de se traduire par la mise sur pied d'un gouvernement si hétéroclite qu'il prése d'un avenir périlleux. Au cours des deux prochains mois, le nouveau premier ministre David Trimble et le vice-premier ministre Seamus Mallon devront agir avec d'autant plus d'habileté, de doigté, que le pari de la paix est loin d'être gagné.



Serge Truffaut

Hier, les gouvernements de la République d'Irlande et de Grande-Bretagne ont rempli leurs promesses. Pendant que le chef d'État irlandais Bertie Ahern signait officiellement un amendement à la Constitution abolissant les articles qui stipulaient que ce pays revendiquait les six comtés qui forment

l'Ulster, le premier ministre britannique Tony Blair ordonnait le transfert de pouvoirs législatifs et exécutifs permettant à l'Irlande du Nord de fonder un gouvernement semi-autonome.

Dirigé par Trimble, protestant de confession et chef du Parti unioniste de l'Ulster, ce gouvernement est le reflet savamment négocié de la complexe mosaïque nord-irlandaise. À ses côtés siège désormais Seamus Mallon, catholique et l'un des dirigeants du Parti social-démocrate et travailliste, auquel se sont joints trois autres membres du Parti unioniste, trois du Parti social-démocrate, deux du Sinn Féin de Gerry Adams et deux du Democratic Unionists du révérend Ian Paisley. On observera que les deux formations les plus farouchement opposées depuis 1969 ont hérité de la portion congrue.

La partie qui s'amorce sera si complexe qu'autour de cette table gouvernementale, ou plutôt derrière chacun de ses ministres, il y a un fantôme. Tous ces hommes ont en effet un frère ou une sœur, un père ou une mère, un parent ou un ami qui a été tué par le camp adverse. En fait, comme le temps de l'histoire irlandaise est un temps long, très long, chacun d'entre eux a été élevé, a été éduqué dans le souvenir de tel grand-père tué lors du massacre de Pâques 1916 ou lors de la guerre d'Indépendance de 1919-1921. Il y a encore beaucoup de sang non séché.

À preuve, toutes les discussions entourant le désarmement des factions militaires et surtout de l'IRA. Le général canadien John de Chastelain, qui a pour mandat la supervision de cette opération délicate entre toutes, fait face à un coefficient de difficulté d'autant plus élevé que bien des réticences subsistent.

Du côté protestant, le dossier des armes, le sujet du sang, s'est conclu par une division de la communauté. À tout le moins du principal parti politique qui défend ses intérêts. Au cours de la fin de semaine dernière, les délégués du Parti unioniste de David Trimble ont voté dans une proportion de 58 % seulement en faveur de l'accord de paix signé sous la houlette de l'ex-sénateur américain George Mitchell. Ce faisant, David Trimble, parce qu'il souhaitait plus de 60 %, a essuyé un échec qui, sans être retentissant, a affaibli sa position. Ses opposants ont été nombreux à s'en tenir au «pas de gouvernement sans désarmement préalable de l'IRA».

Du côté catholique, la division sera certainement à l'ordre du jour des agendas des différents groupes. L'un d'eux, et non des moindres puisqu'il s'agit de la Continuity IRA, a invité les membres de l'IRA à lui donner leurs armes plutôt que de les remettre entre les mains du général de Chastelain.

Au cœur du présent chapitre de l'histoire irlandaise, le désarmement des groupes paramilitaires doit débiter le 31 janvier prochain. D'ici là, il ne reste plus qu'à espérer que le cœur irlandais sera moins fanatique, contredisant ainsi ceux qui affirment que l'histoire est une fatalité.

Une mauvaise loi

Réunis à Vancouver aujourd'hui, les ministres de la Justice du Canada et des provinces discutent du projet de loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents, un projet décrié unanimement au Québec parce qu'il durcit l'approche envers les jeunes contrevenants de 14 et 15 ans qui commettent des crimes violents.

Mercredi, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion demandant à la ministre Anne McLellan de suspendre l'étude de ce projet de loi qui menace l'approche québécoise basée sur la prévention et la réhabilitation.

Nous avons déjà écrit ici que l'approche soutenue par ce projet de loi est mauvaise. Il étend aux adolescents de 14 et 15 ans reconnus coupables d'un crime violent la présomption d'une sentence pour adultes. Cette présomption n'existe aujourd'hui que pour les délinquants de 16 ans et plus. Le projet de loi prévoit également la divulgation de l'identité de ces jeunes.



Michel Venne

Or traiter un enfant de 14 ans qui commet un crime comme s'il était un affreux malfait incurable, c'est promettre à ce jeune une carrière criminelle de longue durée.

Bien que le projet de loi laisse au procureur général de la province une certaine latitude, les juges ne pourront toujours ignorer les sentences imposées dans le

reste du pays et qui feront jurisprudence.

Surtout, il deviendra extrêmement difficile d'échapper à la logique structurelle de la loi qui imposerait que les sentences soient proportionnelles à la gravité de l'infraction au lieu de tenir compte, comme cela est possible dans le cadre actuel, de la situation du jeune, de ses difficultés économiques et sociales, de son comportement général.

En Ontario, au contraire, le gouvernement trouve que le projet de loi n'est pas assez sévère et demande lui aussi une révision mais pour le durcir encore davantage.

Devant cette situation, Mme McLellan pourrait être tentée de voir son projet comme un compromis honorable. Elle aurait tort. Et si elle poursuit dans la foulée, il nous faudra appuyer la demande du Québec qui consiste à ajouter un article qui précise que cette nouvelle loi ne s'applique pas sur son territoire.

Il s'agit cependant d'un pis-aller qui confirmerait l'incapacité du Québec, même unanime, d'imposer ses vues lorsque l'Ontario rechigne. Pourtant, l'approche québécoise a fait ses preuves puisque c'est ici que le taux de délinquance juvénile et le taux de judiciarisation des adolescents sont les plus faibles au Canada.

Mme McLellan doit retirer ce projet de loi qui ne plaît à personne et surtout qui serait mauvais pour les jeunes.

mvenne@ledevoir.ca

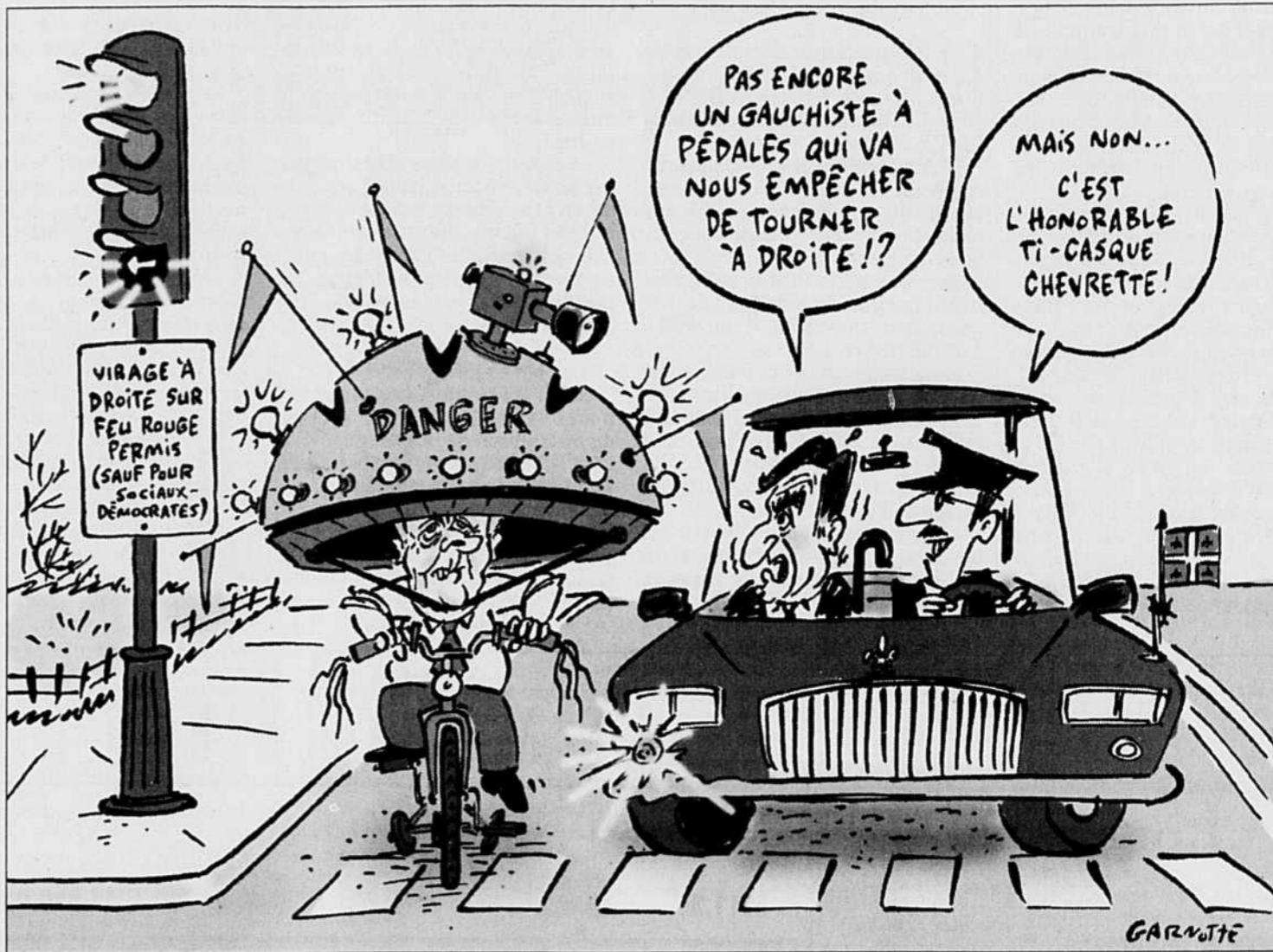
LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Poison social

Le récent éditorial de Michel Venne intitulé «Marchands de poison» en réjouira plusieurs parmi nous, surtout quand il écrit que «l'État devra resserrer les contraintes sur les fabricants eux-mêmes».

J'avais désespéré de voir de mon vivant une telle recommandation dans un journal du Québec.

Permettez-moi quelques considérations que m'inspire cet éditorial. On peut se montrer sévère à l'égard de gouvernements qui, sachant la nocivité d'un produit, n'ont jusqu'ici agi que de façon timorée. Pour des raisons pas toujours louables, on s'est habituellement justifié (et pas seulement les gouvernements, les médias aussi) sur le fait que le produit est légal!

Or ce qui semble encore échapper à beaucoup de monde, c'est que cette légalité est aujourd'hui usurpée: elle tient à la longue période d'ignorance réelle au sujet de la véritable nature du tabac et à la longue période d'ignorance entretenue à son sujet par ceux qui avaient intérêt à ce que les connaissances acquises demeurent inutiles.

Cela dit, que faire avec ce produit? La dernière chose à faire est de le prohiber: en effet, ses victimes, accrochées qu'elles sont, en ont besoin et il serait cruel et non éthique de les en priver. Cette partie du message du monde de la santé n'a pas été assez retenue par les médias qui ont trop longtemps préféré nous voir comme des ayatollahs peu respectueux des libertés fondamentales.

Ce produit est un poison, c'est pourquoi les lois que l'on propose sont de santé publique... voilà le message et il faudrait le répercuter et cesser de tirer sur les messagers, fussent-ils ministres ou simples intervenants de la base.

Quant au produit, toujours légal, on doit lui en-

lever toute visibilité en cessant de l'associer à la mode, au monde culturel et à la performance sportive et en interdisant l'étalage de murs entiers de paquets de cigarettes dans le moindre dépanneur. On cessera ainsi d'envoyer un message aux enfants et adolescents qui entendent d'un côté que le tabac est un poison et vient de l'autre qu'on l'associe à tout ce qu'ils aiment.

C'est sûr qu'il faut agir avec tonus et énergie car ce n'est pas demain la veille que l'industrie présentera un plan d'affaires logique devant un tel poison, un plan où elle préparerait sa propre disparition au cours de la prochaine génération.

Marcel Boulanger, m. d.
Président, Conseil québécois sur le tabac et la santé
Montréal, 26 novembre 1999

Pour un brin de culture

Depuis la clôture du Salon du Livre de Montréal, *Le Devoir*, appuyé stratégiquement par plusieurs lettres de lecteurs — à force de répéter un message, on peut espérer qu'il finisse par passer —, tape sur la tête de la CEQ et de son boycottage des sorties éducatives. Ces pauvres élèves qu'on prive de culture par-ci, ces immondes enseignants du primaire et du secondaire qui ont mal ciblé leur action syndicale par-là.

Il y a des questions que les détracteurs des moyens de pression de la CEQ devraient se poser. Comment les enseignants pourront-ils continuer à encadrer bénévolement les sorties dans les prochaines années si leur charge de travail est augmentée? Pourquoi est-ce que personne ne parle de culture bafouée quand le gouvernement coupe dans l'éducation? Dans quelques années, si les compressions perdurent, l'école sera-t-elle encore

capable d'emmenner les jeunes au Salon du Livre ou à une pièce de théâtre? Et si l'on donnait la chance aux enseignants d'enseigner...

Gaétan Plante
Enseignant
École secondaire Casavant
Saint-Hyacinthe, 26 novembre 1999

Une colonie, le Québec?

Le ministre Joseph Facal se trompe lorsqu'il affirme que Terre-Neuve s'est détachée de la Grande-Bretagne pour se joindre au Canada, par référendum, grâce à une majorité de 52 % (*Le Devoir*, 26 novembre 1999). Il y a eu deux référendums à Terre-Neuve. Le premier s'est soldé par un appui de 86 % de la population pour se détacher de la Grande-Bretagne. Le deuxième avait pour objet le statut de Terre-Neuve et 52 % des gens ont opté pour l'union avec le Canada.

Le même jour, ô coïncidence, le gouvernement québécois publie une pleine page dans *Le Devoir* sur la fameuse «règle» du 50 % plus un qui est supposée gouverner les référendums sur l'épineuse et sempiternelle question que vous savez. À l'appui de cette règle, le gouvernement cite en exemple l'Erythrée, le Timor oriental et le Sahara occidental. Il néglige de mentionner les récentes consultations en Europe orientale et en Europe centrale sur l'indépendance qui s'est faite dans de nombreux pays avec des appuis de 90 % et plus. Or les trois territoires sont soit des colonies, soit des protectorats. Est-ce que, par hasard, le gouvernement de Lucien Bouchard voudrait nous faire croire que le Québec est une colonie?

Charles Farah
Ottawa, 26 novembre 1999

LIBRE OPINION

Point de vue d'un syndicaliste du Québec présent à la rencontre de l'OMC à Seattle

HENRI MASSÉ

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale québécoise, l'auteur fait partie de la délégation canadienne à la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle.

Les enjeux considérables de la nouvelle ronde de négociation de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), qui s'est ouverte à Seattle, provoquent des remous dans les opinions publiques du monde entier. De grands mouvements d'opposition se lèvent pour contrer les effets négatifs de la mondialisation de l'économie et, surtout, du modèle néolibéral qu'elle épouse.

La libéralisation des marchés recherchée dans tous les accords, qu'ils soient régionaux, continentaux ou mondiaux, s'accommodent mal de l'intervention des États. Les promoteurs de cette libéralisation affirment que la concurrence doit s'exercer librement avec un minimum de contraintes. À les croire, il en résultera une sorte d'ordre économique naturel qui engendrera une prospérité profitable à tous.

L'expérience de plus d'un siècle de luttes syndicales nous apprend pourtant que les marchés laissés à eux-mêmes ne s'autodisciplinent pas et qu'ils ne favorisent en rien la redistribution des richesses. Ils ont plutôt tendance à générer l'exclusion et à creuser les disparités entre les pays et à l'intérieur même des pays. Si, depuis le début du siècle, une certaine justice sociale a été instaurée dans un certain nombre de pays, c'est envers et contre les grands intérêts économiques privés qui animent les marchés.

Voilà le véritable enjeu des négociations de Seattle. Tous ces chefs d'État qui représentent les populations de la Terre abdiqueront-ils devantage de leurs responsabilités publiques en cédant un peu

plus de leurs pouvoirs aux grandes multinationales et aux puissances financières privées?

La mondialisation irréversible

La FTQ est hautement préoccupée par cet enjeu. On a vu des aberrations découler de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Au nom de la protection de ses profits garantie par un article de l'ALENA, une compagnie américaine poursuivait le gouvernement canadien, coupable de vouloir protéger la santé de ses citoyens.

En effet, le Canada avait interdit l'utilisation d'un additif dans l'essence qui risquait d'être cancérigène. La compagnie productrice de cet additif a réussi à faire plier le gouvernement, qui a levé son interdiction et lui a versé des millions de dollars en compensation. Une disposition semblable devait être transposée dans l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). L'accord est tombé, mais les lobbies qui en faisaient la promotion sont à Seattle pour obtenir les mêmes privilèges dans les règles de l'OMC.

Nous savons que la mondialisation est irréversible. Nous ne nous opposons pas à la multiplication des échanges et à l'accès du plus grand nombre aux biens et services qui assurent leur bien-être. Nous prenons acte des changements structurels profonds qui transforment le monde. Les ignorer est illusoire. Mais nous croyons que ces changements commandent des mesures nouvelles pour assurer une redistribution plus équitable des richesses. Si le monde nouveau fait en sorte qu'on ne peut plus tout régler sur le seul territoire national, bâtissons des règles mondiales tout aussi fortes et contraignantes que celles qui avaient permis de civiliser quelque peu le capitalisme dans nos pays.

Nous sommes à Seattle pour rappeler aux représentants du peuple canadien et québécois la néces-

sité de conserver leur pouvoir de protéger la santé publique, de défendre et promouvoir la culture, de développer l'éducation, de protéger les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses et de le faire dans un dialogue constant avec ceux qui les élisent. Ainsi, quand les mouvements syndicaux québécois, canadiens et internationaux réclament de lier les accords internationaux au respect des droits fondamentaux des travailleurs, c'est qu'ils veulent éviter que les pires formes de l'exploitation des êtres humains soient utilisées comme un avantage comparatif par les entrepreneurs et commerçants.

Le respect de quelques principes

Nous sommes conscients qu'à ce chapitre, nous devons mieux expliquer ce que nous recherchons. Dans plusieurs pays en voie de développement, on assimile ces revendications à des formes déguisées de protectionnisme. On nous dit: «Vous voulez nous imposer des règles qui nous empêcheront de concurrencer vos entreprises hautement technologiques.» On aurait raison de nous critiquer si nos revendications tendaient à uniformiser les conditions de travail dans le monde. Ce n'est pas le cas. Ce que nous réclamons, c'est le respect de quelques principes fondamentaux: l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants, l'élimination de la discrimination et le respect du droit d'association.

Pas ailleurs, le mouvement syndical réclame des mesures d'accompagnement qui permettent aux pays les moins développés de se doter d'infrastructures physiques, économiques et sociales leur permettant d'élever le niveau de vie de leurs populations. Les règles économiques mondiales doivent tenir compte des inégalités criantes entre pays. Elles doivent favoriser le relèvement à un niveau décent des pays qui s'enfoncent dans la misère. C'est à ce titre seulement qu'ils seront en mesure de participer à l'économie mondiale.

IDÉES

Dix ans après la tuerie

L'autre héritage de Polytechnique

Le resserrement des contrôles des armes à feu n'est pas une solution

CLAIRE JOLY

Collaboratrice au cybermagazine
Le Québécois libre

MARIE LATOURELLE

Étudiante en économie

MARYSE MARTIN

Étudiante en administration

KAREN SELICK

Avocate et chroniqueuse au magazine
Canadian Lawyer

Outre la douleur qu'a laissée ce drame dans la vie des gens qui l'ont vécu, l'intensification du contrôle des armes est le principal héritage de la tragédie de Polytechnique.

Il y a dix ans, ce 6 décembre, l'horreur attendait ceux qui se trouvaient à l'École polytechnique de Montréal. Pendant au moins quinze longues minutes, ils ne purent compter que sur eux-mêmes pour échapper à un détraqué armé d'une carabine semi-automatique. Quand les policiers ont finalement investi le bâtiment, Marc Lépine s'était enlevé la vie depuis déjà neuf minutes. Il avait abattu 14 jeunes femmes et blessé 13 autres personnes.

Paradoxalement, quelques années plus tard, les contrôles de 1991 et de 1995 limitaient radicalement le droit de légitime défense des Canadiens en prohibant en pratique l'emploi des armes à feu pour la protection de la vie. (Les bonbonnes de poivre de Cayenne constituent déjà une «arme prohibée» depuis plus de 20 ans au Canada.)

On se demandera si le fait de réclamer de l'État un resserrement des mesures de contrôle était une réaction avisée. Après dix ans de croisade, Heidi Rathjen, de la Coalition pour le contrôle des armes, déclare à une journaliste: «No studies have been done to link gun legislation to declining firearms-related deaths, but you can draw your own conclusions» (Ottawa Citizen, 18 novembre 1999, page A 16).

Voué à l'échec

L'irrationalité des mesures de contrôle est admirablement illustrée par l'ancien chef de police anglais Colin Greenwood dans *Firearms Control - A Study of Armed Crime and Firearms Control in England and Wales* (Routledge and Kegan Paul, 1972). Voué à l'échec, le contrôle des armes mène inexorablement à l'interdiction de la possession d'armes par les civils, que les prohibitionnistes clandestins, ou ceux qui s'ignorent, admettent ou non. À la suite de la loi britannique de 1997 et 25 ans après avoir publié son livre, Colin Greenwood a vu des policiers saisir chez lui sa collection d'armes de poing enregistrées.

Depuis des années, les prohibitionnistes colportent l'idée que «l'accessibilité» aux armes est la source de fléaux indicibles. Pourtant, nombre d'études, comme les travaux comparatifs de David Kopel de même que des données de l'Organisation mondiale de la santé, montrent que les mesures de contrôle et le nombre d'armes



À la mémoire des victimes de la tragédie de Polytechnique.

ARCHIVES LE DEVOIR

en circulation ne sont pas des facteurs déterminants dans les taux nationaux d'homicides et de suicides (voir Daniel D. Polsby, *Firearms and Crime*, Independent Institute, 1997).

La Suisse, la Norvège ou encore l'État américain du Vermont sont des exemples de sociétés paisibles où coexistent un faible taux d'homicide par balle et des politiques très libérales concernant les armes à feu. Pensons seulement au Canada d'il y a 30 ans.

L'immense majorité des études criminologiques et épidémiologiques suggèrent que le contrôle des armes n'est pas une

mesure efficace pour lutter contre la criminalité violente et ne la décourage pas: Wright, Rossi et Daly (1983), Kleck (1991), Centerwall (1991), Lott (1998), etc. Au contraire, les mesures de contrôle dissuadent davantage la légitime défense exercée par les honnêtes citoyens que la criminalité ou les tueries sauvages. Les lois appuyées par les prohibitionnistes desservent les citoyens les plus susceptibles d'être victimes d'actes criminels violents — les femmes et les personnes âgées, par exemple — en les laissant encore plus démunis face à d'éventuels agresseurs.

Les prohibitionnistes ne reconnaissent

pas l'efficacité de l'autodéfense armée. Or selon des recherches américaines, un agresseur court moins de risques d'être blessé ou tué par son assaillant s'il se défend avec une arme que s'il reste passif, résiste à mains nues ou encore avec une arme de fortune. Dans moins de 1 % des cas, l'agresseur s'est emparé de l'arme de la victime pour la retourner contre elle (Gary Kleck, *Point Blank: Guns and Violence in America*, Aldine, 1991).

Les policiers sont armés précisément parce qu'il s'agit d'un moyen efficace de protéger la vie et de prévenir la violence. Ils ne peuvent toutefois pas jouer les gardes du corps auprès de tous ceux qui se sentent menacés. Et il n'est pas souhaitable d'en faire les détenteurs du monopole de la légitime défense armée. Les hommes et les femmes sont parfaitement compétents pour assurer leur défense en cas d'urgence, pourvu qu'on leur en laisse les moyens. Heureusement, du reste, dans 98 % des cas où une arme à feu est utilisée pour se défendre contre un agresseur, la simple vue de l'arme a l'effet dissuasif voulu et suffit à mettre fin à la confrontation (John R. Lott Jr., «Gun Control Advocates Purvey Deadly Myths», *Wall Street Journal*, 11 novembre 1998, page A 22).

Mesure de dernier recours

Nous ne prétendons pas que la possession d'armes soit une panacée. Il ne s'agit pas de faire l'apologie de la violence ni d'une société où tout le monde porterait un revolver à la ceinture. Le droit de porter ou de posséder des armes n'est pas l'obligation d'en acquérir, d'en garder une chez soi, et encore moins de s'en servir contre un agresseur. Nous croyons cependant que l'utilisation d'une arme en légitime défense est une mesure de dernier recours moralement justifiée quand les policiers ne peuvent intervenir assez rapidement.

Contrairement aux prohibitionnistes, retranchés derrière des chiffres dont ils fournissent rarement les références précises, nous ne cherchons pas à imposer nos valeurs à tous. Que chacun soit libre de faire ses choix et d'en assumer les conséquences. Nous préférons l'autonomie ainsi que la responsabilité d'assurer notre protection avec les moyens que nous jugeons appropriés, si seulement les lois nous le permettent. L'idée n'est pas saugrenue et s'inscrit dans la tradition occidentale et canadienne (voir Pierre Lemieux, *Le Droit de porter des armes*, Paris, Belles Lettres, 1993).

Il est douteux que les récentes lois sur le contrôle des armes désarmeront les vrais criminels, qu'elles empêcheront des viols, des meurtres à l'arme blanche, voire d'autres massacres comme celui d'OC Transpo à Ottawa en avril dernier. Mais il est certain que les victimes seront alors beaucoup moins en mesure d'échapper à leurs agresseurs.

Le 10 juin dernier, un homme entrain dans un refuge pour femmes violentées à Saint-Jean-sur-Richelieu et y abattait froidement sa conjointe. «L'intervenante de faction», témoin impuissant du drame, n'avait pas accès à une arme pour protéger les pensionnaires en cas d'urgence, ce qui aurait été illégal dans l'état actuel des choses. Quant à l'assassin, il n'a pas fait grand cas des lois.

Jeunes
mais pas naïfs

Écœurée par les traditionnels vœux pieux, la jeunesse espère que le Sommet du Québec et de la jeunesse lui donnera vraiment les moyens de ses ambitions.

Dans son éditorial du 17 novembre, Paule des Rivières jugeait que les groupes de jeunes qui veulent tirer tout le jus de ce forum fortement médiatisé pour pousser des revendications bien précises, telle l'abolition des clauses discriminatoires, ont tort. Pour elle, «le sommet ne doit surtout pas se transformer en séance de négociation au cours de laquelle les jeunes marchandent leurs louanges au gouvernement contre quelques bonbons de circonstance».

Si nous partageons l'opinion de Paule des Rivières quant au fait que le sommet ne doit pas accoucher de «bonbons de circonstance», nous croyons, par contre, qu'il est mal avisé de proposer aux groupes de jeunes de ne pas pousser des «revendications bien précises». En effet, les exercices passés de concertation témoignent plutôt de la nécessité d'être très clair: si les idées restent floues, il y a un grand risque d'aboutir à un sommet de vœux pieux.

Pire est arrivé à certains partenaires lors de la grand-messe du déficit zéro. Rappelons-nous combien l'absence de propositions précises quant à la façon de rétablir l'équilibre budgétaire a permis à Lucien Bouchard d'occulter l'enjeu du «comment atteindre le déficit zéro» tout en imposant un débat secondaire sur le nombre d'années pour y arriver. Les fameux partenaires acquiescèrent alors à l'objectif du déficit zéro sans même obtenir des engagements précis du gouvernement quant à la façon de l'atteindre. Tirons-en les leçons. Cette fois-ci, il revient à la jeunesse de proposer l'enjeu des négociations.

Quel sera l'enjeu du Sommet de la jeunesse? À la lecture des rapports des forums régionaux qui viennent d'achever leurs travaux, il nous semble que l'enjeu du sommet sera financier. En effet, lorsque les jeunes souhaitent que la société québécoise mise sur le long terme en investissant en éducation, en assurant un soutien de qualité aux jeunes chômeurs, en améliorant la politique familiale, en éliminant la discrimination dans les milieux de travail, en réduisant l'endettement des étudiants et en réduisant la dette publique, ils demandent que nos gouvernements soient moins myopes dans leurs choix financiers. Par exemple, alors que tous, au Québec, conviennent depuis fort longtemps de la nécessité d'offrir davantage de formation professionnelle dans les domaines technologiques, les développements réels sont rarissimes pour cause de contraintes budgétaires. Il en est de même pour les jeunes chômeurs à qui on refuse l'accès à des programmes vraiment formateurs parce que jugés trop longs et, donc, trop coûteux pour Emploi Québec. Notre génération, à laquelle on bloque l'accès à des emplois décentes dans le secteur public à cause de décisions irresponsables des dernières décennies, comprend très bien ce que veut dire une contrainte financière.

Irresponsable

Le gouvernement fédéral, à qui l'on donne la moitié de nos impôts, agit de façon irresponsable en refusant de remettre au gouvernement du Québec les moyens financiers qui lui permettraient d'assurer les services prioritaires qui sont sous sa responsabilité. Malgré cette contrainte, Lucien Bouchard et son équipe peuvent, selon leurs prochaines décisions financières, avoir un impact important sur l'avenir de la jeunesse. Alors que la génération du baby-boom n'a pas contribué suffisamment pour couvrir les services qu'elle aura reçus (à preuve, l'ampleur de la dette publique), comment le gouvernement du Québec peut-il justifier d'établir comme priorité une baisse de la contribution fiscale des gens de cette génération? C'est pourtant ce que propose Bernard Landry en insistant pour donner priorité à une réduction immédiate des impôts des contribuables gagnant entre 50 000 et 100 000 \$.

Alors qu'il ne reste qu'une dizaine d'années avant la retraite des premiers baby-boomers, nous croyons qu'il serait injuste de faire de l'allègement de leur contribution fiscale notre priorité financière; aussi, nous croyons qu'une part significative des surplus prévus devrait être allouée à la réduction de la dette. Nous souhaitons que le gouvernement établisse un plan de remboursement qui ferait en sorte que l'on ait réduit significativement cette dette vers 2015. De cette façon, il sera possible d'utiliser les économies d'intérêts payés sur la dette pour financer les coûts de santé supplémentaires découlant du vieillissement des baby-boomers. Une approche financière à long terme est d'autant plus essentielle que s'ajouteront aux coûts de santé plus élevés des cotisations doublées au régime des rentes pour cause de cotisations insuffisantes versées au cours des 30 premières années du régime.

Certains s'opposent à la réduction de la dette parce qu'ils soutiennent que son poids se réduira de lui-même grâce à la croissance. Malheureusement, ce n'est pas parce que le ratio dette-PIB diminue que la charge d'intérêt à payer diminue pour autant. C'est pourtant de cette réduction des intérêts payés que nous avons besoin. Alors que l'ampleur de la dette fait en sorte que Québec n'a pas la marge de manœuvre pour construire de nouvelles infrastructures, ne serait-il pas plus responsable de commencer à épargner collectivement? Certains affirment que le remboursement de la dette nous priverait de l'effet «multiplicateur» sur la croissance d'une baisse d'impôt maximale. Invalidant cette thèse, les études démontrent plutôt que l'effet positif d'une réduction de la dette sur la croissance à long terme est beaucoup plus élevé que celui d'une baisse d'impôts. Contrairement à ce que certains avancent, la priorité de la réduction d'impôts n'est pas dictée par des impératifs économiques; la décision sur la façon d'utiliser les surplus sera plutôt fonction de la capacité de notre société de cesser de jouer le présent contre l'avenir. Quant à l'enjeu des clauses discriminatoires, c'est notre plus grand souhait que la ministre Lemieux règle la question cet automne de façon à ce que d'autres enjeux forts importants puissent prendre toute la place lors du sommet. D'ailleurs, si le dossier traîne encore malgré deux ans de palabres parlementaires, c'est bien parce que le gouvernement l'a voulu ainsi.

Daniel Champagne
Syndicat TCA des employés d'Air Canada
Martin Giroux
Conseil des jeunes décideurs de l'Ordre
des administrateurs agréés
Karine Labarre
Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières
Ziad Nasreddine
Association des jeunes médecins
François Rebello
Force jeunesse
Jean-François Roberge
Association de défense des jeunes enseignants

L'Université Laval se dirige-t-elle
vers un procès coûteux?JOHN R. GALLUP
Professeur

Monsieur le recteur François Tavenas, En apprenant par diverses sources ce qui se passe depuis plus de trois ans au département de géographie de l'Université Laval, comment ne pas faire un parallèle avec ce qui s'est passé à la faculté de philosophie en 1976?

À environ 20 ans d'intervalle, est-ce un hasard si ces deux événements mettent en cause d'une part Rodolphe De Koninck et d'autre part Thomas De Koninck? Comment expliquer que dans les deux cas, les autorités de l'université se sont mises à leurs services, quel qu'en soit le coût et les conséquences pour l'institution?

1975-77: j'étais professeur à la faculté de philosophie quand le doyen Thomas De Koninck a décidé le non-renouvellement du contrat de deux professeurs, décision alors cautionnée par la direction de l'université. J'ai été moi-même appelé à témoigner au sujet de l'évaluation d'un de ces professeurs. L'arbitrage de ce conflit, qui a conduit à la réintégration des professeurs congédiés, a montré l'abus flagrant de pouvoir du doyen De Koninck et l'arbitraire de ses décisions. (Tous les détails sont publics et contenus dans les conclusions écrites de l'arbitre.) L'Université Laval, au terme d'une procédure longue et coûteuse, a dû verser des compensations financières importantes aux professeurs injustement licenciés, comme le demandait le tribunal d'arbitrage.

1996-99: Rodolphe De Koninck, professeur au département de géographie, fait parvenir à son collègue François

Hulbert une longue lettre contenant des accusations d'une extrême gravité, comme on peut le constater en examinant la poursuite en diffamation intentée par ce dernier devant la Cour supérieure du Québec. Il s'agit d'accusation de détournements de fonds, de prévarications, de fraudes, de dépenses malhonnêtes et de malversations, qui auraient été faites aux dépens de l'université. Si ces accusations étaient fondées, les autorités universitaires auraient dû demander des comptes et blâmer le coupable. Pourtant, de 1996 jusqu'à aujourd'hui, le professeur Hulbert n'a fait l'objet d'aucune plainte ni d'aucune sanction disciplinaire de la part de l'université, qui se refuse cependant à désavouer les propos de Rodolphe De Koninck, à faire la lumière et à rétablir les faits.

D'autre part, n'est-il pas surprenant que l'Université Laval ait pris la défense de Rodolphe De Koninck, celui-là même qui a porté les accusations et les a diffusées en envoyant copie de sa lettre à une dizaine de membres de la communauté universitaire au Québec? Vous avez donc accepté, monsieur le recteur, à la suite de votre prédécesseur, que l'Université Laval prenne à sa charge les frais du procureur de Rodolphe De Koninck, tandis que François Hulbert, victime des accusations, doit payer lui-même son avocat. Alors que dans vos discours et déclarations, vous ne cessez de vous plaindre du manque d'argent dans notre université, comment pouvez-vous expliquer aux contribuables que vous acceptez de dépenser des dizaines de milliers de dollars dans une cause indéfendable?

En cette période de compressions budgétaires, l'université est prête à payer jusqu'à combien pour empêcher que

Rodolphe De Koninck réponde de ses actes? En agissant ainsi, voulez-vous laisser croire que la liberté universitaire va jusqu'à autoriser certains professeurs à porter n'importe quelle accusation contre un collègue, tout en étant assurés d'être défendus par votre institution, à n'importe quel prix? Existe-t-il des professeurs intouchables qui peuvent, en toute impunité et aux frais de l'université, se comporter sans avoir à rendre des comptes, tandis que leurs victimes sont ostracisées et perdent la confiance de l'université sans égards pour les étudiants qui travaillent avec eux?

«Il s'agit d'accusation de détournements de fonds, de prévarications, de fraudes...»

son bon fonctionnement, de la réputation des professeurs et de l'intérêt des étudiants.

A qui profite donc cette situation malsaine pour que vous ayez choisi, monsieur le recteur, de vous engager dans la voie d'un procès long et coûteux plutôt que de réfuter les accusations de Rodolphe De Koninck?

Maintenant que le dossier est au palais de justice en attendant que la date du procès soit fixée, n'est-il pas temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard? Si le premier ministre Lucien Bouchard peut désavouer un ministre qui a outrepassé ses pouvoirs, pourquoi ne pouvez-vous pas faire la même chose avec un professeur dans de semblables circonstances? Le moment n'est-il pas venu de mettre votre autorité au service de l'équité, de l'intérêt général et du renom de l'Université Laval?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévoort (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (retour); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias); Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles); Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Marie-Claude Petit (communiqué); à l'information scientifique: Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communiqué); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, non Corneille (correspondantes parlementaire à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Horbott, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec),

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IRLANDE

SUIITE DE LA PAGE 1

Le premier ministre britannique, Tony Blair, et son homologue irlandais, Bertie Ahern, ont salué cette avancée historique sur la voie de la paix. «*Tous les Irlandais peuvent éprouver une grande fierté aujourd'hui pour ce que nous sommes parvenus à faire en ramenant la paix dans toute l'Irlande*», a déclaré Ahern à Dublin.

«*C'est un jour historique*», a affirmé de son côté Blair, sur le perron du 10 Downing Street. «*Le peuple d'Irlande du Nord a récupéré le pouvoir*», a-t-il ajouté.

Le gouvernement autonome doit gérer l'Irlande du Nord, à l'exception des questions de sécurité, sans l'intervention des Britanniques, qui se contenteront d'accorder chaque année une dotation budgétaire globale. Au-delà des clivages confessionnels, ce gouvernement va devoir s'occuper de santé et d'éducation, de développement économique et d'exclusion sociale. Des hommes enfermés dans une pratique politique de l'exclusion et de la protestation vont devoir apprendre à travailler ensemble, préparant la voie à une réconciliation entre les communautés qui vivent toujours dans une société d'apartheid volontaire.

L'avenir de la paix, qui s'est construite à vitesse sidérale en quatre jours, reste néanmoins suspendu à la réalité du désarmement de l'IRA. Selon diverses estimations, son formidable arsenal compterait au moins 2,7 tonnes d'explosifs de forte capacité, 1,5 million de balles, 600 armes de poing, 1000 fusils et probablement quelques missiles.

Dans son communiqué, l'IRA rappelle avoir ressenti des «*inquiétudes*» face «*aux conditions posées par le parti unioniste d'Ulster pour accepter de former les institutions*» de la province, conformément à l'accord de paix d'avril 1998.

«*Les conséquences de ce développement sérieux font l'objet d'un examen attentif*», ajoute l'IRA, dans un souci visible de montrer à ses interlocuteurs, mais aussi à ses propres troupes, qu'elle reste sur ses gardes. Le chef du gouvernement nord-irlandais, le protestant modéré David Trimble, a menacé de démissionner en février si aucune caisse de fusils n'est détruite d'ici là.

Pour autant, l'IRA affirme clairement que cette prudence ne remet en rien en cause son engagement de la mi-novembre, qu'elle «*honore*» bien, assure-t-elle.

Dans l'après-midi, le premier ministre désigné, David Trimble, dirigeant du Parti unioniste d'Ulster (UUP), et le vice-premier ministre, Seamus Mallon, un catholique modéré, ont présidé la première réunion du cabinet nord-irlandais. Le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Peter Mandelson, a réagi promptement hier soir, se félicitant que «*l'IRA ait tenu sa parole*» en cette journée décisive pour l'avenir de la province, après trois décennies de troubles qui ont fait quelque 3500 morts et près de 40 000 blessés.

«*Cela augure bien du cours futur du désarmement*», a ajouté le ministre, s'en remettant aux talents du général de Chastelain pour mener à bien cette mission.

Fort des larges pouvoirs d'autonomie délégués par Londres après un quart de siècle d'administration directe britannique, l'exécutif nord-irlandais réunissant les frères ennemis protestants et catholiques a tenu hier après-midi sa première réunion. David Trimble et son adjoint catholique Seamus Mallon se sont félicités du «*bon travail*» effectué par les ministres lors de la réunion. Mais ils ont dû se passer de la présence des deux ministres du parti extrémiste protestant DUP, qui refusent de siéger aux côtés des «*terroristes du Sinn Féin-IRA*». «*Nous sommes là pour les bloquer et les contrecarrer en faisant tout notre possible pour empêcher l'avancée vers une Irlande unifiée*», a prévenu le dirigeant du DUP, le révérend Ian Paisley.

Avec cette page d'histoire qui se tourne en Ulster, l'heure de vérité a donc sonné pour John de Chastelain, président de la commission sur le désarmement des groupes armés catholiques et protestants, plus de trois ans après le début de son engagement dans le processus de paix dans la province.

Tout autant que le médiateur George Mitchell, De Chastelain a vécu de près les sous-basants des pourparlers de paix, qu'il a coprésidé avec lui avant d'être nommé à son poste actuel en août 1997. À la différence de l'Américain, c'est du côté des catholiques nationalistes et de Dublin qu'il a eu à vaincre méfiance et incompréhension. Avec le même succès, il a fini par s'imposer, malgré son ascendance britannique et sa religion presbytérienne. Aussi a-t-il défini des termes qu'il croit fermement acceptables par l'IRA et par les paramilitaires protestants, qui devraient lui emboîter le pas: un processus entièrement volontaire et souverain dont il ne sera, selon ses propres termes, que «*l'arbitre impartial*».

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FORÊT

SUIITE DE LA PAGE 1

Malgré ces changements, les papetières ont continué, sous de nouvelles formes, à conserver des garanties d'approvisionnement leur assurant toujours l'exclusivité d'exploitation sur des territoires précis. Jusqu'à la réforme de 1986.

Le système des Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) a alors mis fin à l'exploitation exclusive des territoires concédés jusque-là aux papetières. Ces dernières devaient dorénavant partager les mêmes forêts publiques avec l'industrie du sciage, de plus petites entreprises qui voulaient elles aussi obtenir des garanties d'approvisionnement à long terme. Aux nouveaux droits «d'approvisionnement» correspondaient des obligations «d'aménagement» afin de mettre fin au «déficit» forestier, qui résultait alors d'un mode d'exploitation qui laissait les forêts rasées à leur sort. Mais les nombreuses demandes pour de nouveaux droits de coupe allaient provoquer un dépassement des limites fixées au système, qui s'autorisait aujourd'hui de couper des arbres mûrs sur la foi de prévisions de récolte à long terme. Le film *L'Erreur bo-réale* allait faire éclater l'unanimité de façade qui caractérisait ce système, dont le gouvernement reconnaît aujourd'hui plusieurs faiblesses dans le document divulgué depuis hier par *Le Devoir*.

En autorisant d'autres personnes morales que les transformateurs industriels à couper dans les forêts publiques, Québec introduit deux principes qui démontrent l'énormité des pressions pour une récolte accrue en échange de rendements que l'on prévoit même supérieurs à ceux obtenus dans la dernière décennie...

Québec pose en effet comme principe que l'octroi des CAAF aux exploitants actuels de la forêt publique «ne doit pas empêcher la récolte annuelle des volumes correspondant à la possibilité forestière et priver le Québec ou les collectivités des retombées et autres avantages» liés à leur exploitation.

En somme, si des papetières ou des propriétaires de scieries n'exercent pas leurs droits de coupe, Québec se réserve d'en octroyer la récolte à d'autres.

Il entend limiter les droits de coupe concédés aux nouveaux petits exploitants forestiers aux seuls parterres qui ne sont pas régis par des CAAF accordés aux grands transformateurs. Ces nouveaux droits de coupe aux petits exploitants seront consignés dans des contrats de cinq ans, renouvelables, beaucoup plus courts que les CAAF octroyés aux papetières et scieries, dont la durée est de 25 ans.

Les petites sociétés s'engageront dans leurs «contrats d'aménagement forestier» à respecter, en somme, les mêmes obligations d'aménagement que celles inscrites dans les CAAF concurrents.

Non seulement ces petites sociétés de bûcherons vont pouvoir vendre en priorité leur récolte aux enchères publiques et bénéficier d'une priorité d'achat, ce qui devrait leur assurer un meilleur prix que celui obtenu jusqu'ici com-

me sous-traitants des transformateurs industriels, mais Québec entend lui aussi profiter des bénéfices d'un marché plus ouvert.

C'est ainsi que le gouvernement entend lui-même mettre aux enchères et pour son profit des stocks de bois qui seraient, à son avis, inexploités inutilement sur les territoires faisant l'objet de CAAF! Ces enchères pour l'obtention des CAAF inutilisés ne seraient ouvertes qu'aux grosses compagnies, soit les scieries ou les papetières, et Québec se réserverait le droit de limiter les appels de propositions.

Cette réouverture des CAAF déjà consentis interviendrait lorsque «le ministre estime que l'intérêt public justifie cet octroi parce que cela concourrait à l'aménagement durable des forêts» ou que cela «favoriserait la poursuite des orientations que le ministre aura lui-même retenues», y compris ses objectifs de rendement «accrus», c'est-à-dire plus élevés que le «rendement soutenu» du régime actuel.

Le nouveau système pourrait inquiéter plusieurs bénéficiaires de CAAF car, précise le document d'orientation du 25 octobre, «dans le cas où le ministre estimera que la performance d'un bénéficiaire dans l'utilisation et la transformation des bois ou la performance conjointe des bénéficiaires d'une même unité d'aménagement concernant l'aménagement forestier et la conservation du milieu forestier n'atteignent pas les seuils qu'il fixe, il pourra réduire les volumes attribués par contrat à ce ou ces bénéficiaires».

Deux critères seront prépondérants pour justifier de telles réouvertures: «Qu'en raison de la gravité des conséquences de manquements au chapitre de l'aménagement forestier sur le maintien de la possibilité forestière ou de la conservation du milieu forestier (dégradation de la qualité des forêts), les critères de performance forestière et environnementale aient préséance sur les autres critères identifiés dans la loi pour réviser le volume attribué dans un contrat. Ainsi, aucune augmentation de volume ne serait possible dans un cas de manquement à ces critères.»

Lorsque le ministre remettra en question les approvisionnements consentis, les bénéficiaires lésés ne pourront plus recourir à un arbitre mais devront, si le cœur leur en dit, porter l'affaire devant les tribunaux ordinaires.

Les petites sociétés d'exploitation forestière devront être, pour leur part, des «personnes morales» sans lien avec les transformateurs industriels. Elles devront soumettre un plan d'affaires au ministre, lequel plan aura été avalisé par le Conseil régional de développement de la région, où des volumes sont disponibles, ou par un conseil de bande s'il s'agit d'une société ou d'un organisme autochtone.

Le ministre insiste beaucoup dans son document d'orientation sur le fait que cette ouverture des forêts publiques à de nouveaux plus petits exploitants spécialisés ne s'exercera que sur «des volumes de bois qui ne sont pas attribués à une usine de transformation des bois en vertu d'un CAAF» et que ce nouveau type de contrat avec des nouveaux exploitants forestiers «n'est appelé à prendre de l'importance qu'à plus ou moins long terme». Mais le mouvement, une fois lancé, pourrait constituer l'amorce d'un marché libre plus vaste, qui devrait en principe rapporter davantage aux économies des régions éloignées.

CLINTON

SUIITE DE LA PAGE 1

Comme M. Lamy, M. Pettigrew pense que M. Clinton s'adressait davantage à l'auditoire américain qu'aux 135 pays membres de l'OMC. «*Il faisait campagne pour un président démocrate à la Maison-Blanche l'an prochain*», a-t-il noté.

Les pays en développement s'opposent à l'imposition de normes du travail et de règles environnementales par le truchement de l'OMC. Selon eux, ces questions relèvent de l'ONU et de l'Organisation internationale du travail (OIT). «*La question du commerce et du travail reste un gros problème*», a confirmé M. Pettigrew avant d'indiquer qu'un groupe de ministres se pencherait sur cette question particulière dans les dernières heures de la conférence.

Les ministres n'avaient pas besoin de la déclaration de M. Clinton hier. À 24 heures de la conclusion de la rencontre, plusieurs différends subsistaient malgré une intensification des négociations. Pascal Lamy a d'ailleurs critiqué les «*procédures médiévales*» de l'OMC pour mener au lancement de négociations. Selon lui, l'OMC s'est révélée incapable de conjuguer transparence et efficacité. «*La personne qui peut obtenir des résultats d'un processus aussi confus est une personne capable d'accomplir des miracles*», a-t-il dit, niant chercher un prétexte pour un éventuel échec.

La place faite aux pays en développement dans le système commercial multilatéral, l'importance accordée aux questions sociales et environnementales et le dossier de l'agriculture sont les enjeux qui causent le plus de maux de tête aux négociateurs.

Les pays en développement souhaitent une ouverture des marchés agricoles, ce qui les oppose à l'Europe. Ils sont, d'autre part, contre l'imposition de normes environne-

mentales ou de normes minimales du travail car ils craignent que les pays riches en fassent usage pour bloquer les produits des pays du Sud.

Les pays en développement ont aussi une préoccupation très pressante qu'ils veulent voir résoudre avant de s'engager dans une nouvelle ronde de négociations: la mise en œuvre des accords conclus lors de l'Uruguay Round. Ils estiment d'abord ne pas avoir récolté les bénéfices promis. D'abord, parce que si les pays riches ont respecté la lettre de leur engagement sur le commerce des textiles et des vêtements, ils en ont trahi l'esprit. Ainsi, la plupart des tarifs et des quotas frappant cette catégorie de produits en provenance des pays du Sud vont diminuer ou disparaître, mais seulement durant la troisième phase de la période de transition convenue, soit juste avant 2005.

La dernière ronde a aussi élargi la portée des accords commerciaux à de nouveaux domaines, comme les investissements et la propriété intellectuelle. Là encore, bien des pays en développement disent que la période de transition de cinq ans qu'on leur a accordée pour ajuster leurs lois et pratiques est franchement irréaliste. Ils veulent une extension, ce qui n'est pas acquis.

On espérait une annonce de la Quadrilatérale (Canada, États-Unis, Union européenne, Japon) en fin de journée sur un ambitieux programme d'aide technique et commerciale pour les pays moins développés. Rien n'avait percé au moment de mettre sous presse. Selon M. Pettigrew, il est clair qu'une annonce de ce type aiderait le travail du groupe qu'il préside et qui porte sur sa mise en œuvre.

Mais du côté des pays en développement, on cachait mal une frustration plus générale. Certains avaient le sentiment que, malgré les promesses de transparence, les discussions de couloirs se limitaient aux joueurs principaux, confiait Noko Murangi, un délégué gouvernemental namibien.

Dans le dossier de l'agriculture, on parlait de progrès en fin d'après-midi. L'Europe et le Japon s'opposaient jusque-là

BIG

SUIITE DE LA PAGE 1

projet comparable est l'American Dream, ce gigantesque terrain de jeu qui devait être construit en banlieue de Washington par les quatre frères Ghermezian au milieu des années 90. Faute d'appui du secteur privé, l'American Dream a fait chou blanc. Ceci est dû à la grande nervosité des investisseurs face aux projets de pur divertissement où le côté mercantile ne joue qu'un rôle secondaire.

D'autre part, les deux seules villes au monde où le divertissement est roi et maître, soit Las Vegas et Orlando, croulent sous les palmiers. Leur avantage climatique ne serait pas étranger à leur succès, estime M. Hannigan. Un projet comme le Technodôme serait-il assez attrayant pour que les touristes troquent leurs sandales de plage pour des bottes d'hiver? Poser la question, c'est y répondre.

fcardin@ledevoir.com

INSULTANTE

SUIITE DE LA PAGE 1

qui doit se réunir le 11 décembre, de rejeter en bloc cette dernière offre et de prévoir «des mesures énergiques» si le gouvernement «s'entête» à l'imposer. Cette offre, tant décriée par la Fédération des omnipraticiens, prévoit une augmentation de 5 % de l'enveloppe budgétaire consacrée à la rémunération des médecins, comme c'est le cas pour les autres employés de l'État.

L'enveloppe générale est aussi haussée de 1 % par année, pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux médecins et de l'augmentation des coûts liés au vieillissement de la population (la clientèle est plus lourde et nécessite davantage de soins). Toutefois, du même soufflé, le gouvernement demande aux omnipraticiens d'absorber, à même cette enveloppe budgétaire, les dépassements passés de leur enveloppe budgétaire. Et c'est ce que le D^r Dutil refuse catégoriquement, parlant de «récupération» que les omnipraticiens n'ont pas à absorber à même leur masse salariale.

L'offre gouvernementale prévoit d'ailleurs des réductions de tarifs des actes médicaux, destinées à combler ce dépassement de leur budget collectif et à mettre de l'argent de côté pour les futurs dépassements de budget, indique le D^r Dutil. Ainsi, à titre indicatif, un examen ordinaire en cabinet privé, qui vaut présentement 14,90 \$ au médecin, lui vaudrait 14,10 \$ l'an prochain, puis 14,30 \$ l'année suivante, puis 14,50 \$ ensuite. Le D^r Dutil fait aussi valoir que l'augmentation de 1 % du budget pour l'arrivée des nouveaux médecins et le vieillissement de la population est nettement insuffisante. Aux yeux du D^r Dutil, cette offre gouvernementale est carrément «insultante» et «purement comptable». Il n'est même pas question de négocier sur cette base.

aux États-Unis et au groupe de Cairns, dont fait partie le Canada. L'Europe défendait le concept de la «multifonctionnalité» de l'agriculture, c'est-à-dire l'idée voulant qu'au-delà de la production de nourriture, l'agriculture a aussi une fonction environnementale, touristique et sociale. Ses vis-à-vis ne voulaient rien entendre à ce sujet. Le mot aurait été retiré des documents en circulation, l'Europe disant être attachée au concept, pas au mot.

L'Union européenne veut améliorer l'accès aux marchés, diminuer les subventions à l'exportation et l'aide interne ayant un effet de distorsion sur le commerce. Par contre, elle veut que les pays conservent la possibilité d'aider leurs fermiers pour les autres fonctions qu'ils accomplissent.

Le dossier de la biotechnologie a évolué mais au prix de tensions dans le camp européen. Le Canada souhaite la création d'un groupe de travail chargé de réunir les faits sur cette question. Les Américains se sont rapprochés de cette position mais tout en espérant des résultats rapides pour leurs produits transgéniques. L'Europe, qui estimait jusqu'à récemment devoir laisser les Nations unies, l'OCDE et un comité existant de l'OMC sur l'environnement débattre de cette question, a acquiescé à l'idée d'un groupe de travail, inscrit, cependant, dans un cadre plus large que celui suggéré par le Canada.

Le commissaire Lamy a reconnu que cela avait provoqué des vagues au sein des délégations nationales et des groupes intéressés mais a rappelé qu'on ne pouvait entrer dans une négociation en pensant tout obtenir.

Des développements sont par ailleurs survenus au chapitre de la transparence et de la supervision démocratique de l'OMC. La décision est toutefois venue de l'extérieur. Environ 300 élus des pays membres, présents à Seattle, se sont réunis hier matin pour adopter à l'unanimité une résolution en faveur de la formation d'une assemblée de parlementaires de l'OMC d'ici février 2001. Les parlementaires ont demandé à ce que leur résolution soit intégrée à la déclaration finale.

OGM Le changement, dit Mme Boyens, viendra des consommateurs

SUIITE DE LA PAGE 1

semences résistantes aux bêtes et aux mauvaises herbes grâce à un herbicide spécial, un somnifère «naturel» aux terribles conséquences, l'histoire de la brebis Dolly et de ses cousins, les futurs aliments-médicaments... Et toujours, en toile de fond, l'immense appétit des multinationales du monde agricole que sont les Monsanto, Novartis, DuPont et Pioneer Hi-Bred.

Le débat sur les OGM ne fait que commencer sur ce continent. L'enjeu: le droit de savoir. «*Je pense que la notion d'OGM s'inscrit peu à peu dans la conscience des gens. Cependant, pour plusieurs, ça reste très confus*», affirme la journaliste à l'autre bout du fil, à Winnipeg. «*D'un côté, ils entendent des activistes leur raconter qu'avec un petit morceau de ci ou de ça, vous serez aux prises avec un cancer terrible dans quelques années ou alors que vous allez détruire l'environnement. D'un autre côté, vous avez des scientifiques, des universitaires, des gens d'affaires, voire des gens du gouvernement, qui disent qu'il n'y a rien de mal là-dedans, que tout est parfaitement sécuritaire, que nous n'avons pas à nous inquiéter et que c'est de cette façon que nous arriverons à nourrir tout le monde sur la Terre.*»

La biotechnologie, rappelle-t-elle dans son livre, a été créée avec l'idée qu'il faut trouver une façon d'accroître les rendements agricoles pour nourrir une population terrienne de plus en plus nombreuse. À ce jour, a constaté la journaliste, la biotechnologie a surtout servi à enrichir les géants de l'industrie agricole... «*Si la biotechnologie se concentrait sur la création de grains de riz plus sains ou plus productifs que les pays en développement pourraient acheter, elle pourrait limiter la crise*», écrit Mme Boyens. Toutefois, jusqu'ici, cette industrie semble plus intéressée à créer des aliments de luxe très lucratifs, destinés aux bien nantis du monde industrialisé.

Alors, qui croire? «*Je crois que la vérité n'est ni un extrême ni l'autre. La vie n'est pas noire ou blanche, ce sont des teintes de gris*», dit Ingeborg Boyens. «*Les scientifiques disent qu'il n'y a pas d'impacts, mais il n'y a pas non plus de*

tests pour le prouver. Ces aliments arrivent sur le marché si rapidement, sans étude des impacts à long terme. Pourquoi allons-nous si vite? Pourquoi ne pas prendre davantage notre temps?»

Les exemples d'expériences au succès mitigé ou carrément ratés sont racontés sur un ton simple, juste, toujours accessible. Celui du rBST, l'hormone de croissance bovine, donne à réfléchir. En 1994, Monsanto a commercialisé cette hormone génétiquement modifiée qui, une fois injectée aux vaches, augmente leur rendement de façon spectaculaire. Des montagnes d'études scientifiques ont été déposées pour prouver l'innocuité du produit. Quelques notes discordantes ont résonné, dont une étude prouvant que le lait des vaches traitées aux hormones présentait un taux élevé d'IGF-1. Chez les humains, un haut taux d'IGF-1 se traduit par un risque élevé de cancer de la prostate et du sein.

Monsanto a répliqué et la controverse fait toujours rage aux États-Unis. Au Canada, l'hormone n'a pas été distribuée à cause de ses effets sur la santé des vaches. Les résidus de rBST peuvent par contre se retrouver ici dans les mélanges de cacao ou les tablettes granola importées des États-Unis.

Éviter les OGM?

Sans étiquetage, il est à peu près impossible de savoir avec certitude si notre panier d'épicerie contient des OGM. Par contre, les soupçons pèsent lourd sur certains produits. L'Agence canadienne d'inspection des aliments estime que 60 % des produits alimentaires industriels vendus dans nos supermarchés contiennent des OGM. Des produits dans lesquels on a artificiellement introduit un gène pour le rendre plus résistant aux insectes ou au climat.

Les cultures d'OGM se concentrent sur quatre produits: la tomate, le soja, le maïs et la pomme de terre. C'est donc dire que la sauce à spaghetti toute faite, le maïs en

grains pour le pâté chinois et les frites congelées ont de bonnes chances d'avoir été fabriqués avec des aliments transgéniques. Quant au soja, cette protéine se trouve dans tant de produits (des aliments pour bébés aux biscuits à la crème glacée en passant par la populaire huile de canola) qu'il est à peu près impossible de l'éviter.

Ingeborg Boyens, elle, dit faire ce qu'elle peut pour éviter les OGM. «*Mais nous vivons à une cadence effrénée et sommes tentés de manger quelque chose qui se prépare rapidement. J'essaie de cuisiner davantage, je n'achèterai pas de pommes de terre New Leaf [la variété transgénique de Monsanto], je n'achète plus d'huile de canola...*»

Le changement, répète la journaliste, viendra des consommateurs. «*Il semble que si nous attendons le gouvernement, nous allons attendre très longtemps*», s'exclame Ingeborg Boyens. «*Ce que nous verrons à la place, ce sont des compagnies comme McCain annoncer publiquement qu'elles n'utiliseront pas d'OGM et même, peut-être, l'annoncer sur leurs produits.*»

McCain, la géante des frites congelées, a annoncé la semaine dernière que ses produits vendus en Amérique ne contiendront plus d'OGM. «*C'est exactement ce qui s'est passé en Europe*», rappelle Mme Boyens. En Grande-Bretagne, même s'il y a eu des demandes pour avoir un étiquetage en Europe, ils sont allés plus loin. Les supermarchés ont, les uns après les autres, décidé de ne plus accepter d'OGM dans leurs produits maison. Nestlé, Cadbury, certaines des plus grandes compagnies présentes en Grande-Bretagne ont aussi refusé les OGM. C'est le genre d'événement qui se produit en domino. Une compagnie commencera et les autres suivront.

«*Je crois que les chances que le gouvernement impose l'étiquetage obligatoire sont très minces*», termine Ingeborg Boyens. «*Je pense que ça viendra des compagnies, à la demande des consommateurs. Si les consommateurs insistent auprès de leurs députés pour que les choses changent, alors peut-être que les choses changeront.*»



Ingeborg Boyens